

136 - 1989

Messe sous escorte

Pierre Raphaël.

**Comment je vis l'Eucharistie ? Comment je célèbre l'Eucharistie ?
Depuis 1961, depuis l'année d'ordination,
les temps ont changé, les expressions ont changé.
Pourtant c'est toujours la messe, le Passage, le Christ.
En semaine, maintenant, je célèbre, ou tout seul,
ou bien avec des frères et des sœurs.**

**C'est la plupart du temps, dans une petite chapelle, aménagée dans un appartement,
dans l'intimité facile de l'amitié.
Partages simples, le soir le plus souvent
avec le bourdonnement plus ou moins envahissant du quartier ou des voisins.**

**La prière est tout naturellement portée par le groupe.
Chants et expression libres, à l'occasion,
après l'Evangile ou pendant les intentions.
Est là qui veut.**

**Cette « demi-heure de vérité » est le phare, ou la référence
aussi quotidienne et nécessaire que le pain.
Assis à même le sol, ou à genoux, l'espace sacré est là.
Chacun de nous l'occupe.
C'est le moment privilégié et inépuisable de la foi,
comme chaque assemblée mobilisée pour la Pâque.**

**Si chaque Eucharistie a son poids identique de richesse et de cadeau,
indépendamment des lieux,
si le Corps du Christ est fait pour se construire n'importe où,
celle où je suis, le dimanche, se passe en prison.
Ces messes-là remplissent la matinée.
Je célèbre trois fois, dans trois endroits différents.**

Pierre Raphaël, notre frère est prêtre à New-York, aumônier à Rikers Island, une prison sur une île (1). Chaque jour il traverse le pont et va à la rencontre des hommes, des femmes, des adolescents qui sont enfermés là. Avec d'autres, il contribue à ce que l'Eglise y demeure « le dernier carré, le dernier espace vert où tout peut se refaire et devenir neuf », où la communion est possible dans la séparation, l'isolement et l'oppression.

« La messe à Rikers Island est un temps fort d'émotion, de fête et de communion. Chaque mot, chaque geste de la liturgie ici a un poids différent. Bien sûr, elle est dans la semaine l'un des rares moments de détente et de retrouvailles entre les détenus appartenant aux huit blocs séparés. Mais l'escorte des officiers-surveillants se relâche aux portes de la chapelle. La surveillance se fera plus légère pendant l'office, et l'Eucharistie permet d'exprimer, de manière unique dans cette prison, la douleur, la foi et l'espoir de ces détenus croyants. Leur participation aux cantiques et à la prière eucharistique ne ressemble pas à la superstition ou à la facile dévotion.

La majorité sont latino-américains. Beaucoup portent des médailles et un chapelet autour du cou. Ils s'arrêtent devant l'autel, s'agenouillent longuement devant le crucifix. Les chants sont en anglais et en espagnol... ».

C'est John L., un Colombien, qui lit l'Evangile de ce dimanche ordinaire. Aujourd'hui, c'est le récit de la guérison du paralytique dans saint Matthieu : « Tes péchés sont pardonnés ». Des mots qui restent gravés dans le cœur de ses auditeurs.

(1) « Dans l'enfer de Rikers Island », Pierre Raphaël et Henri Tincq
Ed. Le Centurion (cf. LAC n° 132, sept.-oct. 1988).

Certains se lèvent spontanément, sans fausse honte, pour joindre leur intention personnelle à la prière universelle. Ils prient pour « tous ceux qui, comme nous, à travers le monde, vivent dans l'oppression ». De longues poignées de main ou des accolades très ostensibles suivent l'invitation lancée par le célébrant à échanger des signes de paix. Ces gestes symboliques résonnent dans ce public de prisonniers, qui se rendent aussi nombreux à la communion, célébrée ici sous les deux espèces. Beaucoup se battent la poitrine : « Te pedimos pardon, Señor... ».

Le chant final exprime à la fois leur affliction et leur espoir...

La messe est dite. Les prisonniers s'agenouillent une dernière fois ou moment de la bénédiction finale. Ils vont ensuite dans un joyeux chahut, un peu provocateur par rapport aux forces de l'ordre, éteindre les bougies, desservir l'autel, ranger les livres de chants, replacer les bancs, remplir la sacristie... La lenteur avec laquelle il regagnent leur cellule, poussés dans le dos par les officiers, en dit long à la fois sur la qualité, l'intensité du moment passé ensemble et sur la douleur de leur séparation et de leur isolement). (Henri TINCQ).

**Je peux dire que le dimanche,
C'est mon jour le plus « difficile »,
celui qui m'accapare le plus.
Aucune comparaison avec mon travail normal de la semaine,
avec les rencontres individuelles à la prison...**

**Puisque le but est de célébrer avec des prisonniers,
tous des gens blessés et marqués,
j'ai absolument besoin de préparation à distance.
J'en trouve le temps pendant la semaine.
Ensemble, avec un ami jésuite,
une sorte de mendiant de Dieu dans la réalité new-yorkaise,
et une sœur engagée aussi à la prison,
nous prenons, triturons longuement les textes de la messe.**

On cherche l'école de l'Évangile ;
on est sûr qu'on a affaire là, à la Vie,
qu'il y a quelque chose à faire, à dire.
Cette réunion, chaque fois, est très « vraie ».
Il y a une volonté commune d'être là « en esprit et en vérité »,
en disciple.

Je ne dis pas que nous y arrivons,
mais il y a l'évidence que ce que l'on fait est risqué,
exigeant, extrêmement prenant.

L'Écriture, là, est nourriture, feu, médecine, miroir.

On cherche Dieu à ses mots,
on écoute, on se laisse saisir.

Par exemple, on réalise ensemble
qu'il n'y a rien à ajouter aux mots de Jésus,
qu'il y a seulement à les entendre,
que seul le Père du ciel est « bon »,
que tout est « prison » en dehors de la vérité...

Bref, j'ai besoin de cette atmosphère,
de ce genre de prière voulue, appelée, découverte,
compromettante,

pour, doucement, accepter ce qui vient,
sans « respect » de surface, sans « rôle » d'emblée assumé.
Comme une sorte d'effacement de la fonction,

Parce que le dimanche matin j'ai affaire à des gens cassés,
au fond d'un puits, comme nus, le dos au mur,
l'Eucharistie, mort et résurrection, abîme de bonne nouvelle
ne peut être qu'accueil le plus ouvert possible à tous ces cris.

D'un côté, c'est une « communauté de base » qui est là,
souvent très loin d'une formation « classique » ecclésiale,
motivée à sa façon,
qui chante, qui prie et qui attend.

**De l'autre, c'est un sacrement possible,
chaque fois neuf.**

**Alors ça veut dire d'abord que j'ai à modifier,
dépouiller quelques exigences
qui, en d'autres lieux, seraient normales.**

**Par exemple, celles d'une fidélité trop soucieuse des rubriques,
ou d'une attention trop sensibilisée au bon ordre.**

**Non que je doive tout aplatir
au niveau de regards obscurcis ou distraits,
ou trop préoccupés,
mais que la liturgie, dans toute sa verdeur et son mystère,
soit là, non pour « aider » à vivre, à supporter, à consoler,
mais pour « changer ».
On n'est pas là pour résoudre tous les problèmes du monde,
y compris les siens.**

**On vient, et c'est toujours un apprentissage,
pour « frotter » notre vie, celle du monde, à un don.
A une paix qui n'est pas d'ici.
à une vérité qui a tout « enduré ».**

**Ça voudra dire que la transparence du Christ
trouvera ou ne trouvera pas son chemin.
A nous le lieu, l'heure,
les quelques moyens courts, limités, passagers, bousculés.
A Lui, la densité de la Présence,
la grâce qui réussit.
Il y a le patrimoine de l'Eglise,
la communion des saints,
l'aujourd'hui de Dieu.
Faire le saut et s'y brûler.
Il est toujours grand le mystère de la foi.**



En attente du printemps

Se risquer avec ceux qui sont exposés

Trois nouveaux prêtres à la Mission de France

Hervé Bienfait

Au cours de ces derniers mois, la Mission de France a eu la joie de vivre trois ordinations de prêtres, avec des amis et des communautés chrétiennes différentes.

Le 12 novembre, à Bobigny, Michel Erche était ordonné prêtre par le Père Guy Deroubaix. De nombreux jeunes étaient mobilisés par cette célébration, ceux-là mêmes avec qui Michel passe une bonne part de son temps, travaillant par ailleurs à temps partiel dans une entreprise de nettoyage, puis dans la préparation de spectacles sur les droits de l'homme. Ainsi se mêlent, au début d'un itinéraire, des talents divers, pour façonner un type de présence au plus près des besoins de la mission. Michel devait nous dire quelques jours après : « J'ai été ordonné prêtre, mais est-ce que je sais tout, pour autant ? C'est à travers les gens que je rencontre, les questions qu'ils me posent, les événements auxquels nous sommes confrontés ensemble que, peu à peu, je deviens prêtre dans ma mission d'annoncer l'Évangile à tous les hommes ».

Pierrick Lemaitre vient d'être ordonné prêtre, le 13 mai, à Lyon, par André Lacrampe, évêque de la Mission de France. Arrivé dans l'équipe l'été précédent, Pierrick vit le ministère dans les aumôneries de jeunes du technique et dans son travail salarié en restauration d'entreprise. « Et puis, écrivait-il récemment, il y a le groupe 18-25 ans à Ste Marie de la Guillotière. C'est un tout autre milieu que les copains de travail ou les jeunes de L.P. : ils seront, eux, les décideurs de demain, sur le plan économique, politique et social. La question de la foi chez eux n'est pas évidente... ». Il ajoute : « Etant situé dans ces différents lieux, je mesure l'importance de partager la vie des hommes, et d'en rendre compte à l'Eglise, pour contribuer toujours plus à lui rappeler ceux qu'elle ne rencontre pas ».

C'est ce qu'à sa manière une collègue de Serge Baqué nous disait, le 3 décembre à l'Eglise des Minguettes, à Vénissieux. Serge, psychologue, ordonné prêtre par Albert Decourtray et André Lacrampe, donnait à l'Eglise l'occasion de se rappeler les hommes et les femmes du monde de la santé mentale. Nous avons voulu publier ici l'intervention de Martine :

« Nous sommes heureux d'avoir pour frères, dans l'Eglise, des prêtres qui n'ont pas leur mot à dire sur tout ni la clé de ce que nous vivons, mais qui sont des compagnons, y compris dans l'aventure spirituelle qui n'est jamais pour eux un refuge, jamais une défense devant l'inconnu ou la différence, et qu'en même temps ils assument comme étant l'essentiel de leur vie.

Ils sont pour nous signe de l'amitié de Dieu pour les hommes, pour tout homme. Nous sommes certains qu'ils peuvent l'être pour chacun de ceux qu'ils seront amenés à rencontrer.

En tant que psychiatre, je souhaiterais dire quelques mots de l'importance que revêt pour moi le statut de psychologue de l'un d'entre eux, et le fait qu'il puisse continuer à exercer cette profession. Le monde de la santé mentale est encore actuellement en marge dans l'Eglise, objet de soupçon et de défiance. Peu nombreux y sont les chrétiens qui mettent véritablement « en jeu » leur foi et leur prière. Cette « mise en jeu », ce risque, sont à vivre à plusieurs niveaux pour qui les prend au sérieux.

La religion, la foi sont, en retour, dans le monde de la santé mentale, objets de soupçon sinon d'agression permanente, et ceci n'est malheureusement pas sans rapport, entre autres, avec un certain discours de l'Eglise tant sur le plan moral que

doctrinal. Dans certains lieux, le non-respect des options religieuses des soignants et — a fortiori — des patients pose de véritables problèmes éthiques ; la fusion et la confusion dont sont porteurs certains discours charismatiques n'y sont pas non plus totalement étrangers.

En même temps, se dessine depuis quelques années la possibilité d'un questionnement vrai à l'égard des croyants ; il en faut, là comme ailleurs, qui soient prêts à témoigner de l'espérance qui est en eux, espérance passée par l'épreuve du feu que représente toute vraie rencontre avec le dénuement de ceux que l'on appelle malades mentaux, et que représente plus profondément encore le passage par une remise en cause personnelle radicale (dans le cadre, le plus souvent, d'une psychanalyse), indispensable pour ne pas se payer de mots dans l'écoute de ceux qui sont à la recherche de leur propre vérité, de leur propre parole.

Ce travail personnel est une véritable traversée qui ne va pas, bien sûr, sans risques, risques d'effondrement des images de soi-même, des autres et de Dieu dont on s'était toujours soutenu jusque-là. Elle s'aborde, pour les croyants, dans la certitude que la vérité de Dieu est du côté de la vérité de l'homme, que cette vérité est une. Rejoignant ainsi cette quête essentiellement humaine de la vérité, ils y vivent pleinement leur quête de Dieu, sans rien en abâtardir, la laissant le plus souvent s'y épurer, s'en dépossédant, la recevant à nouveau de Sa main. C'est en tout cas le trajet, il est absolument essentiel d'avoir un ou des lieux où l'on soit « chez soi », entendu ou accueilli avec son silence, voire ses doutes et ses moments d'effondrement, par d'autres qui font ou ont fait, à leur manière, le même itinéraire. Je crois que seule la parole de tels croyants, passés par cette « épreuve du feu », pourra être sollicitée et écoutée en vérité dans notre milieu.

La place des « psy » dans notre société est très paradoxale : à la fois de plus en plus sollicitée, et en même temps rejetée car vécue comme menaçante : elle signifie en effet la nécessité absolue de respecter l'histoire de sujets en devenir, dans un système où il est plus facile de se laisser manipuler et de manipuler ; fût-ce au nom des plus belles idéologies. L'Eglise se doit d'être présente dans ce monde « psy » qui effraye, dans ce monde où l'incroyance est encore quasi structurelle, bien souvent. Il me semble que la Mission de France peut être un lieu privilégié de cette présence dans un milieu — il faut bien le dire — à la fois étranger à l'Eglise et étrange pour l'Eglise.

L'Eglise qui est en psychiatrie a besoin, bien sûr, d'équipes pastorales qui soient témoins explicites de l'Evangile ; mais aussi elle a un besoin profond, vital, de prêtres engagés, exposés, comme praticiens, aux côtés des autres praticiens, avec eux découvreurs des traces et des appels de Dieu dans ce milieu, et décidés ensemble à L'y chercher, à Le contempler, à Le dire au reste de l'Eglise et au monde...

Nous voulons redire notre joie personnelle et notre joie pour l'Eglise que certains soient appelés à vivre leur sacerdoce sur cette voie : présence aux côtés des plus pauvres et quête de la vérité ; voie difficile et risquée, voie dont nous savons que ceux du milieu psy — et de tant d'autres à l'écart de l'Eglise — ont tant besoin, voie sur laquelle nous-mêmes ne pourrions nous tenir à notre place que si nous nous savons accompagnés ».

Une ordination à Bobigny
" A TOUT UN PEUPLE TU ES ENVOYÉ ! "

En cassette vidéo

Réalisation : Mission de France

Diffusion : Mission de France et Service National des vocations

Que signifie pour aujourd'hui le ministère des prêtres ?

Une cassette vidéo retrace l'ordination de Michel, un prêtre de la Mission de France, par Mgr Deroubaix, évêque de Saint-Denis en banlieue parisienne.

Plusieurs interviews de jeunes prêtres émaillent cette cassette en donnant le sens des gestes essentiels de cette liturgie : l'appel, la prosternation durant la litanie des saints, l'imposition des mains, etc.

Un livret d'accompagnement aide les animateurs de groupe, paroisse, etc. à organiser un dialogue après la projection.

CASSETTE VHS - Durée 27 minutes

Prix (cassette + livret) : 230 F — Franco de port 240 F

Bon de commande :

Mission de France — Formation

BP 18 — 94121 Fontenay-sous-Bois cedex

ou : Service National des Vocations.



*“Mwenge”
la torche de la liberté
brillera
au-delà de nos frontières*

Tanzanie

Yves Marché

Les quelques lignes qui suivent ne sont pas une étude sur les Droits de l'Homme en Tanzanie, elles essaient simplement de dire ce que j'ai perçu de la façon dont les Tanzaniens vivent cette question.

Je dirai d'abord comment notre travail de conscientisation et de formation des paysans se veut une contribution à l'amélioration des Droits de l'Homme en Tanzanie.

Ensuite, je pense que la politique du pays marque les Tanzaniens dans le sens d'un combat pour les Droits de l'Homme, en Tanzanie et en Afrique.

Enfin, je crois que mes 10 ans de compagnonnage avec les Tanzaniens ont changé mon propre regard sur l'Homme.

Quel développement pour les Tanzaniens et pour quels Droits de l'Homme ?

Pour moi, il est clair que mon engagement auprès des paysans, ma lutte et leur lutte pour une amélioration de leurs techniques culturales, de leurs productions agricoles, de leur vie familiale et sociale, sont un engagement et une lutte pour que leurs droits soient respectés.

Quels droits ? D'abord le droit pour le paysan d'être respecté dans sa personne et dans sa dignité, dans sa différence et dans sa culture. Nous nous sommes donc efforcés de promouvoir un développement rural en établissant des rapports où chacun est respecté. Droits des paysans, des pauvres parmi les pauvres, à être les décideurs et les acteurs de leur propre développement, contre les agressions des grands projets étrangers ou nationaux.

Les paysans tanzaniens ont droit à un développement, mais pas à n'importe quel prix, ni n'importe comment. Un développement lent, à leur rythme, à leur mesure culturelle. Un développement qui puisse être repris et continué par eux-mêmes parce qu'ils l'auront maîtrisé. Une éolienne pour pomper l'eau plutôt qu'un moteur diesel, là où c'est possible. Dresser des bœufs locaux pour le labour et le transport plutôt qu'importer des tracteurs. Utiliser les ressources de la fertilisation organique, naturelle, plutôt que de faire acheter des engrais chimiques. Rechercher avec eux les méthodes naturelles de

protection des plantes plutôt que recommander des produits chimiques phytosanitaires ; surtout que nombre de ces produits proviennent d'Europe où ils sont interdits parce que nocifs à l'homme et à l'environnement, mais où certaines usines continuent cependant de les fabriquer et de les vendre... au Tiers-Monde !

Les paysans tanzaniens ont droit à connaître leur situation dans le pays : les aider à analyser les causes de cette situation. Notre travail de développement cherche à agir sur les causes qui sont à la source du non-respect des droits des Tanzaniens, du moins à l'une des sources, celle qui réside dans les hommes eux-mêmes, l'autre source de violation se trouvant dans les mécanismes du marché international et chez les leaders politiques. C'est-à-dire combattre l'ignorance des droits et de la dignité des paysans, l'ignorance des principes de base de l'agriculture ; les aider à se servir de ce qu'ils possèdent déjà ; au fond leur révéler leur propre richesse.

La Tanzanie et le combat pour les Droits de l'Homme

Il faut d'abord se demander si, dans le domaine des droits de l'homme, les Tanzaniens sont plus avancés qu'ils ne l'étaient il y a quelques générations !

En politique par exemple. Autrefois, la prise de parole de chacun était respectée en public avant

de prendre une décision où tous se sentaient concernés. Aujourd'hui le modèle, soi-disant démocratique introduit par l'Occident, a été repris ou continué après l'indépendance. En fait il y a confiscation des droits des Tanzaniens par les cadres du Parti.

En économie. Dans le même temps et pour les mêmes causes, les écarts se sont creusés entre quelques riches et la masse des « petits ». La politique Ujamaa avait tenté de réduire ces écarts, avec quelques succès. Mais la situation s'est de nouveau aggravée récemment avec la « libéralisation » de l'économie, et après l'accord avec le FMI.

Comme dans bien d'autres pays d'Afrique, la situation économique en Tanzanie ne cesse de se détériorer. Mais si l'on admet que les Tanzaniens, non seulement ont droit à la satisfaction de leurs besoins essentiels, mais qu'ils ont droit aussi à construire une Afrique unie et libre de l'Apartheid, si l'on admet qu'ils ont droit à l'éducation pour tous, même pour les paysans les plus reculés, alors non, il n'y a pas que des échecs dans ce pays. Il y a aussi quelques réussites et qui vont dans le sens des Droits de l'Homme.

Trois exemples.

1. La politique de solidarité effective avec les pays de la ligne de front et d'aide aux mouvements de libération nationale.

« Depuis la création de la TANU en 1954, le parti, ses idéologues, ses dirigeants, et ses pédago-

gues, n'ont cessé de faire saisir aux Tanzaniens que leur liberté, leur développement n'avaient de sens, de valeur et de chance de durer que si l'ensemble des pays d'Afrique colonisée recouvraient la liberté et devenaient maître de leur développement.

La politique de Tanzanie depuis 26 ans a été marquée par ce principe. L'engagement de la Tanzanie aux côtés des mouvements de libération en Afrique et au-delà est un fait : Frelimo (Mozambique), MPLA (Angola), ANC (Afrique du Sud), PAC (Namibie), ZAPU et ZANU (Zimbabwe), OLP (Palestine), Front Polisario (Sahara Occidental)... Cet engagement ne s'est jamais contenté de mots ; il s'est traduit en solidarités coûteuses sur le plan diplomatique, militaire, financier, dans l'accueil des réfugiés, par l'hospitalité donnée aux états-majors et aux combattants de certains de ces mouvements. Pays de la ligne de front contre le régime raciste de Botha, la Tanzanie continue cet engagement par une mobilisation à différents niveaux : idéologique (on ne compte plus les conférences internationales qui ont lieu en Tanzanie ayant pour objet la lutte contre Botha et la libération de la Namibie), diplomatique (ONU, OUA, Non-alignés, Commission Sud-Sud...), économique (mise en place de la SADCC), (renforcement des liens inter-états de la ligne de front), financier (investissements en infrastructures pour désenclaver les pays dépendant du transit par l'Afrique du

Sud et permettre un transit par la Tanzanie : Uhuru Railway Dar-es-Salaam - Lusaka, route Dar-Zambie, projet de route Mywara-Songea) et militaire (contingent de troupes au Mozambique pour soutenir la lutte contre le MNR, lui-même soutenu par Botha).

Sur le chapitre financier, je voudrais souligner l'effort du peuple tanzanien à la base. Depuis deux ans environ (1986) un vaste mouvement populaire de solidarité s'est manifesté dans le pays. Un fonds spécial de soutien au Mozambique a été créé et est alimenté par les collectes des Tanzaniens. L'Union des Femmes Tanzaniennes (UWT) appelle à des meetings de solidarité avec les femmes mozambicaines victimes de la guérilla du MNR. Des collectes sont organisées partout, dans les rassemblements, dans les entreprises, dans les administrations,... pendant le récent III^e congrès du CCM... (et lors de la visite du Secrétaire Général du CCM, Rashidi Kawawa, à Nzali en février 88 !).

Je peux témoigner que ce mouvement est populaire. Un villageois ne sera pas embarrassé pour vous expliquer pourquoi « ma liberté et la liberté en Afrique du Sud, en Namibie, au Mozambique, c'est la même chose. Je ne peux pas dire que je suis libre quand mon frère d'Afrique du Sud ne l'est pas », etc... ». (Jacques Lelerc, dans « Urafiki Tanzania »).

2. Les réfugiés. Au cours des 28 ans qui ont suivi l'indépendance, la Tanzanie a accueilli des réfugiés

de chacun des 8 pays qui ont des frontières communes avec elle. Pour certains pays, ils se comptent par dizaines de milliers. « La Tanzanie est le seul pays d'Afrique et l'un des rares au monde à avoir réussi à apporter une solution concrète, réaliste et humaine à un problème dramatique de réfugiés » (Réfugiés Magazine, Déc. 1983, p. 16). Il s'agit surtout de favoriser l'installation en Tanzanie de dizaines de milliers de réfugiés Hutus arrivés du Burundi en 1971, dans la zone de Misciano à l'ouest du pays.

3. Scolarisation et politique de la Tanzanie. Pour les enfants, l'école est obligatoire et gratuite dans les 7 années du primaire, et cela depuis une douzaine d'années. Pour les adultes, cours du soir par petits groupes « sous l'arbre » avec l'aide des instituteurs de l'école du village et de moniteurs bénévoles. C'est un effort extraordinaire pour un pays pauvre ! Dans le même sens d'un combat pour la dignité de l'homme, et surtout des paysans, la Tanzanie a fait le choix d'une langue nationale africaine et unique pour tout le pays, le swahili, au détriment de l'anglais. On a pu critiquer un tel choix. Mais quelle fierté pour un paysan d'un village perdu d'avoir le droit de parler sans complexe avec l'instituteur de son enfant, avec le député du coin ou avec le Président en visite ! Et il comprend les nouvelles à la radio, il lit le journal et les livres de formation.

Pour terminer ces quelques notes sur le combat de la Tanzanie pour les Droits de l'Homme, je vou-

drais dire que ce pays a le sens des symboles et que le Parti a su l'utiliser pour créer une communication et même une certaine connivence entre dirigeants et dirigés. L'homme ne vit pas seulement de pain... J'évoquerai un seul de ces symboles : « Mwenge », la torche de la liberté. Elle sillonne le pays depuis l'indépendance sans arrêt et dans tous les sens, portée par des jeunes et accueillie dans chaque village. Cette torche a été allumée, lors de l'indépendance du Tanganyika en 1961, au sommet du Kilimanjaro avec ces mots : « Nous, peuple du Tanganyika, nous voulons allumer, au sommet de cette montagne, une torche qui brillera au-delà de nos frontières, le respect là où il y a le mépris de l'homme ».

Les Tanzaniens ont changé mon regard sur l'homme

Je donne ici simplement quelques réflexions en vrac.

- Je ne suis pas près d'oublier mes « palabres » avec les copains de Nzali : Lazaro, Nicolas, Makapi... ceux avec qui mon compagnonnage a été le plus constant et le plus dense. Nous nous sommes souvent heurtés à cause de nos conceptions divergentes sur le travail. J'ai pris bien souvent des claques, du genre « unajali kazi kuliko mtu » : tu te préoccupes plus du travail que de l'homme !
- Des claques, j'en ai pris aussi en entendant des voisins me dire : « Nina njaa, nipe chakula » : j'ai

faim, donne-moi à manger ! « J'ai faim », ça ne voulait pas dire qu'il était en retard de 2 h pour son repas, mais qu'il n'avait pas mangé depuis 2 jours ! Et ces enfants de l'école qui trompaient leur faim pendant la pause de midi en suçant un bout de canne à sucre !

- La pauvreté, c'est affreux, c'est hideux ! Des hommes privés de leurs droits fondamentaux ! Ils n'ont droit qu'à une vie atrophiée, une intelligence atrophiée, des amours atrophiés !
- Et pourtant, je me rends compte qu'en pensant à eux, en parlant d'eux, je ne les appelle plus « des pauvres », mais des hommes ! En vivant avec eux, j'oublie que mes compagnons sont des « pauvres ». D'abord, personne n'aime être pauvre, ni moi, ni Makapi, ni Lazaro...
- L'homme « en voie de développement » n'a pas surtout besoin de technique, mais de quelqu'un qui l'aide à reconnaître ses valeurs ; à partir d'elles et de ses traditions pour avancer dans un monde qui change.
- L'homme est appelé à la liberté. Aucun de nous n'est encore pleinement libéré ! Très peu arrivent à la vraie liberté. Jésus est un chemin.
- L'homme ne se relève que tout seul, avec ses propres forces, quand il a confiance et quand il a compris. On ne peut qu'aider les autres à marcher seuls ! **Les Tanzaniens m'ont conscientisé !**



''Pauvres du Christ''* et droits des pauvres

Une effervescence de l'évangile
autour des années 1200

————— étude —————

Gilles Couvreur

Prêtre ouvrier, théologien, membre de l'équipe M.d.F. de Lyon-Vénissieux.

* Traduction de « Pauperes Christi », une réalité sociale et un mouvement spirituel du 12^e siècle.

A l'heure où les droits de l'homme sont au premier plan de l'actualité, n'est-il pas incongru de proposer un voyage médiéval au pays des droits des pauvres ?

Au moment de la renaissance des villes au 12^e siècle, à l'époque où surgissent partout des communes et des « villes-neuves », au temps où apparaît une économie marchande, s'est produit un épisode significatif dans l'histoire des pauvres : timidement peut-être, mais fermement, ils deviennent sujets de droit.

Le paysage humain se modifie, de nouveaux équilibres s'instaurent aux coutumes féodales, marquées par des rapports de dépendance et de vassalité, se substitue une société qui tend à définir les rapports entre les habitants comme des rapports de droit, comme des relations entre des sujets de droit.

Dans cette mutation, que deviennent les pauvres ? Quelle place pour eux dans ce nouveau droit écrit ? Comme dans les cités romaines, sont-ils mis à la marge, exclus de droit tels les esclaves antiques ? Ou bien mis à la première place selon la préférence manifeste de Jésus ?

Tenter de répondre à cette question, c'est accepter de se situer à un moment historique très précis : 1180-1230 : un temps de querelle aiguë entre les nouveaux adeptes du droit romain, qu'on vient de redécouvrir à Bologne, et les disciples de Jésus, le Pauvre.

Une réflexion théologique et canonique originale sur le pauvre et ses droits va s'élaborer. L'Evangile au travail chez les pauvres et les pauvres au travail dans l'Eglise : tel est le lieu théologique dans lequel une discussion s'engage à l'intérieur du peuple. Une théologie des droits du pauvre va prendre forme et se bâtir, comme on dit justement en Amérique Latine, « DESDE », à partir du peuple, à partir des pauvres.



Pour une étude plus poussée, on peut se référer à : G. Couvreur, « Les pauvres ont-ils des droits ? » Recherches sur le vol en cas d'extrême nécessité depuis la Concordia de Gratien (1140) jusqu'à Guillaume d'Auxerre (+ 1231) Rome - Paris 1961, ou à : « Pauvreté et droit des pauvres à la fin du XII^e siècle, dans « Recherches et débats du Centre Catholique des Intellectuels français », cahier 49, décembre 1964, p. 13 à 37.

1^{ère} Partie

Les "Pauperes Christi"

Qui sont les pauvres ?

Il est difficile de le savoir : les pauvres n'ont pas écrit. Les traces historiques que l'on a d'eux ne sont pas très nombreuses. Il nous faut pourtant connaître leur visage historique. Il y a parfois des textes qui le signalent. En 1125, une disette éclate en Flandres et des gens stockent. Le chroniqueur nous dit : « Ils vendaient si cher que les pauvres ne pouvaient acheter. Les protestations de la foule, en particulier celles des pauvres, parvinrent aux oreilles du Comte Charles Le Bon qui força à vendre à un prix honnête ceux qui avaient des stocks ».

Mais il est rare que l'on entende les cris des pauvres au 12^e siècle. De même, dans nos banlieues, les cris des pauvres arrivent rarement dans les centres-villes. Pour l'historien, c'est un problème ! Il a tout de même un repère : la précarité des pauvres devant la disette et la famine est très fréquente. Tous les 3 ans, il y a une disette dans une région ou une autre ; tous les 20 ans, il y a une famine. Quand il y a une disette, par exemple en 1145, les gens de la vallée du Rhin mangent de l'herbe ; ailleurs on nous raconte qu'ils mangent de la glaise ; on nous dit même qu'ils arrivent à manger des enfants. En 1161, en Anjou, des mamans abandonnent leurs enfants aux portes des monastères, car elles ne peuvent plus les nourrir. En 1190, des milliers de pauvres meurent. Le pire, c'est la décade 1190-1200 : il y a des pluies, des inondations ; les prix du blé sont multipliés par 10 dans le Nord de la France. Ce qui veut dire que certains ne perdent pas leur temps, des gens s'occupent d'être usuriers : prêter de l'argent mais, en fait, asservir les gens.

Ces quelques descriptions de famine laissent deviner les visages atroces de la pauvreté qui accable des populations entières.

De cette situation, quelles sont les causes ? Dans la mesure où on peut le savoir, la première raison est qu'il n'y a pas de routes, il y a très peu de ponts et, lorsque quelqu'un fait un pont ou prend une initiative de ce genre, c'est pris comme un engagement au service des hommes, c'est noté comme une forme de l'aumône, une « aumône engagée ». De plus le stockage : il n'y a pas moyen de le faire, sauf dans les granges du monastère ou du seigneur. Le problème va être de savoir si l'on va débloquer ses granges. On signale, par exemple, au monastère de « Vicoigne », que des milliers de gens meurent aux portes du monastère, incapable de nourrir tous ceux qui s'y présentent. Au Val Saint Pierre, on raconte que 1 500 personnes sont aux portes de l'abbaye et que certains arrivent la veille au soir pour essayer d'être nourris. Ceci indique la rudesse de ces pauvretés. Il faudrait faire des analyses plus fines pour en savoir plus long.

On peut noter qu'à la fin du 12^e siècle, Bernard de Clairvaux et les siens, qui sont des moines ayant choisi de vivre dans les forêts, se sont mis à travailler la terre et à la défricher. Ce sont eux qui sont les moteurs du progrès agricole : fumure, assolement, charrue avec socle en fer...

Il y a des endroits où les populations triplent. Il est sûr que ce phénomène est à l'origine de la migration de beaucoup de gens vers les villes naissantes : la pauvreté va se déplacer vers les villes.

Un homme comme Chrétien de Troyes décrira la misère des filles qui filent le lin à Provins : « Nous serons toujours pauvres, nous aurons toujours faim et soif ; celui pour qui nous travaillons s'enrichit de notre gain ».



Ces visages de pauvreté se développent à l'intérieur d'une société dite féodale. Elle distribue la population en trois ordres : les guerriers, les priants, puis les travailleurs ou agriculteurs. On dit des guerriers que leur rôle est d'être « défenseurs des pauvres » ; on dit de l'évêque qu'il doit être le « Père des pauvres ». C'est un paternalisme qui donne aux pauvres leur chance de survie ; c'est vrai. Mais il ne faut pas oublier le rude climat des coutumes féodales : Quand nous

étude

nous scandalisons des peines de vol en Arabie Saoudite, selon la « Charia », où l'on coupe au voleur un doigt, une oreille ou une main, n'oublions pas que ce sont des peines du même genre qui étaient prescrites pour le voleur, dans les coutumes de nos provinces.

A témoin, ce petit texte d'un évêque de Lisieux qui ne cache pas sa colère devant de telles cruautés : « Veux-tu qu'à titre d'exemple je prenne une loi ? Un homme excessivement pauvre, souffrant faim et nudité : sous ses yeux, sa femme et sa famille vont mourir de faim. A moins qu'il ne dérobe de quoi manger, ils sont tous voués à une mort imminente. Il se résout à voler un bien de valeur, choisissant de risquer sa vie plutôt que de subir l'insupportable torture de la faim et de marcher à une mort certaine. Mais le pauvre est pris sur le fait et est condamné à mort. Les juges, eux, n'ont pris en considération ni la misère, ni l'urgence, ni la nécessité ».

Le même auteur attire l'attention sur une réalité qui est en train de changer : une appropriation des forêts, une privatisation des forêts, qui étaient à usage commun, se réalise à la fin du 12^e siècle : « Les princes de la terre ne pensent qu'à assurer l'immunité du gibier pendant que des hommes gémissent, asservis par les corvées. Les cerfs, les chevreuils, les daims, les lièvres jouissent du privilège de totale liberté. Eux, ils peuvent aller partout, ravager les champs, les jardins des pauvres gens : personne ne les empêchera. Mais la loi funeste est là qui condamne aujourd'hui les hommes pour la capture ou la simple suspicion de la capture d'une bête. Horriblement, on défigure l'homme créé à la ressemblance et à l'image de Dieu. Pour ce genre de faute, on mutile les organes que Dieu a créés pour la propagation du genre humain, on creève des yeux, on arrache des mains ou des pieds ».

Une transformation économique et juridique se réalise, et ce sont les pauvres qui en font les frais.



Comment se réalise la mémoire de Jésus-Christ : le Dieu Pauvre ?

D'emblée, il faut enregistrer une différence fondamentale entre ce temps et le nôtre. Aujourd'hui, lorsque nous écoutons un maître en « Livre Sacré » (puisqu'on appelle le bibliste et

le théologien « Magister in Sacra Pagina »), nous avons nos Bibles sous la main, alors qu'en 1180, il s'agit d'un peuple de civilisation orale. Un tout petit nombre a accès au texte. Il est important de se le rappeler. Dans une civilisation orale, l'omission, l'oubli, la réduction peut très bien se produire et durer. On peut oublier que Jésus était pauvre, on peut omettre son rapport aux pauvres... (nous aussi peut-être !). On peut se laisser aller à dire que la pauvreté n'est qu'une affaire spirituelle ! On enlèvera ainsi l'impact social de l'Évangile qui pourrait nuire au pouvoir et à ses intérêts. Et de fait, il n'y a pas, au 12^e siècle, de traité ou d'opuscule qui traite de la pauvreté. Par contre, on en a beaucoup sur la virginité ! La mémoire n'a pas fonctionné de la même manière au sujet de la morale sexuelle ou de l'appel à la virginité et au sujet de la pauvreté. Dans les écoles de théologie on ne dispose que de textes patristiques qui peuvent être manipulés de bien des façons.

Il se trouve qu'au 12^e siècle se fait vigoureusement un retour à l'Évangile ; un réveil de l'Évangile se produit et la mémoire de Jésus va redevenir subversive.

Les papes

Certains papes entreprennent une réforme de l'Église : on l'appellera « Réforme Grégorienne ». Les papes débloquent les verrous : l'Église n'est pas une institution au service de l'Empire ; les Églises locales ne sont pas au service des princes. En regardant l'Église au miroir de l'Évangile, ils la dégagent de l'emprise du pouvoir. La vraie loi, pour le chrétien, est l'Évangile et non pas la loi des autorités en place. Nous savons que, jusqu'au 4^e siècle, c'était la loi de l'Évangile qui amenait les chrétiens jusqu'au martyre. Après le 4^e siècle, il y a eu une période d'accord entre Église et Pouvoir : l'ère constantinienne. Les réformes du 12^e siècle invitent à se dégager des habitudes mondaines, à changer, à réformer tout ce qui n'est pas du Christ : d'où un appel à une vie « vraiment apostolique ». Ce mot va devenir un terme moteur, un lieu d'initiatives et de vocations.

On est peut-être étonné qu'en parlant de l'accès à la Bible on parle de « choses » sociales. Ce sont pourtant les conditions sociales qui vont rendre possible, ou non, la dévotion au Christ Pauvre et l'écoute de sa Parole.

La fascination qu'exerce Jérusalem

C'est l'époque des Croisades. Elles auront un effet second et imprévu : elles mettent en contact avec Jérusalem ; celle-ci exerce une fascination absolument inouïe chez les gens. A une

époque de misère et de famine, des mouvements de pauvres partent en croisade et, chez beaucoup, dit un contemporain, s'exprime « un grand désir de mourir plutôt que de revenir chez eux ». Jérusalem exerce une sorte de fascination eschatologique ; mais cette fascination explique que la communauté de Jérusalem, la mise en commun qu'on nous raconte des premiers chrétiens, exerce elle aussi une séduction : c'est comme un fluide qui galvanise. Un allemand, Gerboh de Reichesberg, fait une comparaison très intéressante entre la foi, la règle de la foi, qu'on appelle le Symbole des Apôtres, et la règle de vie proposée dans les Actes des Apôtres. C'est une règle apostolique qui s'impose à l'Eglise autant que le Credo. Il n'y a qu'un Credo, il n'y a qu'une règle qui véhicule un appel extrêmement vigoureux à la mise en commun des biens, non seulement chez les moines mais aussi chez les prêtres et au-delà.

L'accès à la Bible

Les lettrés seuls pouvaient accéder directement à la Bible. Ils avaient pu fréquenter l'école où l'on apprenait le latin : dans les monastères, puis quand la ville s'est développée, l'école qui se trouvait au pied de la cathédrale ou l'université, qui commence à apparaître à la fin du 12^e siècle : les écoles urbaines comme il y en avait à la Sorbonne. Cela veut dire que, dans les classes de la société, seuls les lettrés qui appartenaient à la catégorie des « Majores » (les gens élevés, en oppositions aux « Minores » (les petits), avaient accès au Livre. Les Minores n'avaient accès à la Bible que par l'intermédiaire des lettrés. Un homme comme Robert de Courson, cardinal, dit qu'il est plus périlleux pour son salut d'être lettré que d'avoir des biens, car le lettré est obligé, en conscience, de partager la Parole avec ceux qui meurent de faim, spirituellement.

Des mouvements importants ont travaillé à ce que les petits puissent avoir accès à la Bible. Les Vaudois, comme tous les mouvements de pauvres, ont essayé de traduire la Bible en français, en provençal aussi. Mais devant cette difficulté d'accès au texte, on comprend qu'un François d'Assise (début du 13^e siècle) rêve, comme il le dit, de lire l'Evangile sans glose, sans adjonction, sans la grille des lettrés, sans les lunettes de ceux qui ont pouvoir et savoir.

Un autre accès à la Bible est possible pour le peuple : l'accès par l'image, les sculptures et les vitraux. Villon, parlant de sa vieille maman qui était illettrée, disait : « Au monastère proche, dont elle est paroissienne, elle voit images pieuses et figures du Christ ». C'est l'importance du visuel pour l'accès à la Bible. En tout cas, progressivement, parce qu'un certain nombre de

lettrés ont fait le choix de vivre pauvres parmi les pauvres, va se réaliser un « faire-mémoire » de Jésus vécu dans le peuple. Pas seulement vécu dans les monastères ou les universités, mais vécu dans le peuple et à partir du peuple.

Quel visage de Jésus se découvre ?

Un tournant va se produire dans la représentation qu'on se fait du Christ. Dans les églises romanes, Jésus est juge qui condamne ou qui accueille (Matthieu 25). Autre figure de Jésus : l'agneau, celui qui donne sa vie. Dans les cathédrales gothiques, on aperçoit un visage très humain de Jésus : ce n'est plus un Jésus hiératique, c'est un Jésus qui a une figure humaine, bien humaine. Et le liturgiste Guillaume Durand commente : « Le Jésus est un homme réel, il faut le peindre sous une forme humaine ».

Il n'est pas impossible que les Croisades aient eu un effet indirect et bénéfique : celui de réapprendre à connaître l'humanité de Jésus. Des gens sont revenus de Jérusalem, ils ont vu les lieux. De retour chez eux, ils rendent cela présent. Il y a à Montrond, dans le Cher, une église ronde avec toute une série de chapelles, et chacune de ces chapelles évoque un des lieux de la vie de Jésus. La vie de Jésus devient de plus en plus concrète. Ainsi, comme dit un historien marxiste, « l'humanité du Christ devient le fondement d'un humanisme libérateur ».

C'est dans ce contexte que Pierre le Chantre (fin du 12^e siècle), chantre de la cathédrale de Paris et professeur de théologie à la Sorbonne, nous raconte que Jésus a ouvert une école de pauvreté. Malheureusement, la plupart de ses textes, splendides, sont manuscrits et il faut donc déchiffrer le latin du 12^e siècle pour y accéder. « En venant au monde, pour nous montrer le chemin que nous devrions parcourir à sa suite, le Sauveur a voulu vivre pauvre. Ce n'est pas seulement par sa prédication qu'il nous appelle à la pauvreté, mais par sa vie, de la crèche à la croix. Et il a ouvert une école de pauvreté : il lui a voué sa mission. Comme un bon prédicateur, sa vie a précédé sa parole, et son enseignement des lèvres est accordé à sa pratique ». Pierre le Chantre précise, qu'à cette école de pauvreté, Jésus a livré sa maison ; ce n'est pas seulement une pauvreté spirituelle mais une pauvreté « visible et sensible ».

La mémoire du Christ Pauvre, ainsi pratiquée, ouvre la porte aux mouvements des pauvres.

**

Des démarches nouvelles : les "Pauperes Christi"

« Pauperes Christi ». L'expression apparaît massivement au 12^e siècle. Il faut d'abord dire qu'il y a une sorte d'insurrection des pauvres. On y trouvera aussi bien des gens en révolte, des hérétiques, des saints. Il y a un bouillonnement. C'est ce bouillonnement que nous allons regarder de près. Les discussions qui se tiendront sur le droit des pauvres sont incompréhensibles s'il n'y a pas ces pratiques sociales souvent difficiles à repérer. Se trouvent rassemblés sous le nom de « Pauvres du Christ », des hommes et des femmes qui choisissent volontairement, par option, la pauvreté au nom du Christ, mais encore les cris des pauvres qui sont près de mourir de faim. Il est très difficile, dans cette effervescence de pauvreté, de proposer un discernement simple : les sources historiques ne permettant pas de le faire à la hâte.

Ce bouillonnement a des formes très variées dont on n'arrive à pointer que quelques cris, quelques surgissements dont les historiens, à travers leurs notations, nous ont laissé l'écho. Exemple : à la fin du 12^e siècle, l'évêque de Plaisance, en Italie, organise des processions avec des pauvres de tout genre et, ensemble, ils criaient : « Secourez-nous, vous les chrétiens cruels, car nous mourons de faim tandis que vous, vous êtes dans l'abondance ! ».

Révoltes

On trouve ainsi des groupes qu'on a appelé des révoltés : des hommes, des femmes qui, comme la communauté de Jérusalem qui était un peu le symbole de l'égalité, du partage, veulent réaliser l'égalité aujourd'hui et non pas demain. Nous avons deux traces de ces fraternités égalitaires, de ces conjurés, liés par un serment de solidarité :

● En 1182, au Puy, un charpentier, Durand, réunit les pauvres (plèbe, serfs, le peuple « bête » et indiscipliné) et il les entraîne dans un idéal égalitaire fondé sur la condition des premiers chrétiens. Il est maté par l'évêque d'Auxerre...

● En 1196, en Angleterre, Guillaume Longuebarbe appelle les artisans à se lever contre les marchands et il profite de ce que Richard Cœur de Lion est à la Croisade pour organiser la révolte. Voilà ce qu'il dit : « Le sauveur des pauvres : c'est moi. Vous, les pauvres qui connaissez les mains dures des riches, puisiez à mes sources les eaux de la doctrine du salut et faites-le

dans la joie. Je séparerai les eaux d'avec les eaux. Les eaux, ce sont les peuples. Je séparerai le peuple humble et fidèle du peuple superbe et perfide. Je séparerai les élus des réprouvés, comme la lumière des ténèbres ». Et il menace les riches londoniens de l'usage des barres de fer, dont il fait un stock pour défoncer les maisons et leurs murs. Il est mis à mort et, dans le peuple, il sera considéré à Londres comme un martyr.

Hérésies

Ce qu'on appellerait aujourd'hui des révoltes ou des révolutions a, au 12^e siècle, une couverture religieuse. Dans ce monde il n'est pas possible d'élever une protestation si ce n'est « au nom de Dieu ». De même, et c'est là qu'il devient difficile de dresser une frontière, il y a un chapitre que les contemporains ont appelé hérésies. S'agit-il d'hérésies — choix d'une part de la doctrine et rejet d'une autre — ou s'agit-il de mouvements, de révolte de pauvres avec un manteau religieux ?

Nombreux sont ceux qui dénoncent la propriété ecclésiastique puisqu'on doit mettre en commun pour vivre une vie vraiment apostolique. On voit, en 1180, condamnés en même temps, des « communiati » et des « communelli », des gens qui exigeaient et qui voulaient la mise en commun, comme à l'origine, non seulement des biens mais des femmes ! Ce type d'hérésie est repéré aussi dans le village de Montforte, en Italie : « Nous mettons tout en commun et voulons que ce que nous possédons soit mis en commun avec tous les hommes ».

En voyant ces condamnations et, en même temps, ces choix de vie de pauvreté, on se demande où est la frontière entre ce qui est de Jésus-Christ, de son Eglise, et de ce qui est hérésie. Y en a-t-il une ? Un polonais a fait une étude sur cette période, il avance la thèse que la pauvreté individuelle ne fait pas problème dans l'Eglise : un ermite ne dérange pas. Ne fait pas problème non plus la pauvreté collective vécue chez les moines : que ce soit dans les forêts ou dans les cloîtres. Ce qui fait problème, c'est lorsque les pauvres du Christ deviennent mouvement populaire, lorsqu'ils se propagent dans les masses et qu'ils invitent au changement la société, aussi bien pour l'Eglise que pour ce qui deviendra un jour l'Etat. Ces hommes font question : Vont-ils être des hérétiques marginalisés, rejetés, ou vont-ils être ferment dans l'Eglise ? Vont-ils être secte ou Eglise ? De toute manière, ce qu'ils veulent, c'est un changement, un changement des institutions et des organisations. Il y a des moments où la résistance aux changements

est telle qu'ils deviennent hérésie et secte. Il y a des moments (ex. François d'Assise et les mendiants) où ils réussissent à trouver place dans une communion d'Eglise.

Cela renvoie à une question redoutable : Quelle communion d'Eglise est possible avec des pauvres ? Un type de communion où l'on s'assoiera côte à côte, chacun réduit au plus petit commun dénominateur, n'est pas possible. Par contre, est possible une communion à cause de l'Evangile dont on est ensemble responsables. Cette idée a été lancée, puis développée : « La communion, c'est avant tout une charge, une responsabilité qu'on reçoit en commun, celle de l'Evangile ». Celui qui propose cette définition est un juriste de Bologne, Huguccio, natif de Pise ; il deviendra ensuite évêque de Ferrare. Il est de cette partie septentrionale de l'Italie où les villes se multiplient, mais aussi les mouvements de pauvres.

Pauvres à la suite du Christ

L'expression est comme la colonne vertébrale de tout un mouvement. Anselme dit : « Je suis pauvre à la suite du Christ » ; « avec mes frères, pauvres du Christ » ; « totalement nu, suivre la croix nue ; rejetant la pompe du ciel, revêtir la tunique de la pauvreté du Christ ».

Cela se vit non seulement par des individus mais dans des groupes. Au début du 12^e siècle on a le témoignage d'une communauté à Hirsau, en Allemagne : « Imitant celui qui est venu servir et non être servi, ... des clercs et des religieux, mais encore des laïcs s'offrent à cette vie commune : ils s'offrent eux-mêmes et leurs biens. Ils paraissent vivre en commun selon la forme de la primitive Eglise ».

C'est ici que le mouvement commence à poser question : la contagion de la suite du Christ Pauvre gagne aussi des laïcs. Autre point qui devient dangereux : cette pauvreté se déplace. D'abord, elle a été vécue dans des couvents ; ensuite, dans les forêts (ermites) mais après, dans les faubourgs des villes. Les premiers dominicains ou franciscains habitaient dans les faubourgs, « en dehors des murs ». Leur pauvreté n'est plus vécue dans un endroit immuable : ces gens se mettent à voyager. On est à l'ère où les marchands deviennent une nouvelle classe : leurs marchandises et leur argent se mettent à circuler de la Méditerranée à la Baltique. La pauvreté aussi. Mutation notable : la pauvreté prend le pas sur l'engagement de stabilité, voire sur l'obéissance.

Voici ce que dit de ces nouveaux pauvres un ami de Saint Bernard, Elbroïn de Steinberg : « Ils prétendent être la vraie Eglise parce qu'ils adhèrent aux seules traces de Jésus-Christ, parce qu'ils pratiquent la vie vraiment apostolique. D'eux-mêmes ils disent : Nous sommes les pauvres du Christ, instables, nous déplaçant de cité en cité ». L'évolution est symptomatique chez les dominicains dont le chroniqueur dira : « Le monde leur tient lieu de cloître et l'océan de clôture ».

Robert d'Arbrisel et plusieurs de ses collègues disaient : « J'ai été appelé à évangéliser les pauvres ». Peut-on donner quelques visages concrets de cette affirmation ? On a pu dresser une liste des gens avec qui il vivait : maçons, menuisiers, travailleurs du fer, peintres, ouvriers du cimetière, artisans et aussi des méprisés, des bergers, des lépreux, des estropiés, des filles-mères... Il y a un « être avec » les pauvres dont on a des traces précises. Une solidarité qui se réalisera aussi en gagnant sa vie par le travail. On a la trace de deux évêques morts vers 1210 : l'un fabriquait des paniers d'osier et l'autre travaillait de ses mains (évêque de Cambrai). On a la liste des métiers qui sont permis au prêtre et ceux qui ne lui sont pas permis : les deux groupes de métiers interdits sont ceux qui touchent au sang et à l'argent, c'est-à-dire à l'armée ou à la justice, et au commerce ; les métiers manuels lui conviennent.

Retentissement dans l'Eglise

Ces chemins avec les pauvres ont un impact dans la société, dont on a trace. Si certains d'entre eux étaient des marginaux qu'on a après baptisés hérétiques, d'autres ont eu une influence énorme : Innocent III appelle l'Eglise à une vie pauvre comme le Christ : il invite à imiter la pauvreté du Christ. Et, lorsque l'on trouve des phrases de ce genre dans la bouche d'un pape, on peut se dire qu'il y a, à cette époque, une Eglise dont une part significative partage la vie des pauvres.

La pauvreté est un appel, une sorte de signal qui fait bouger des lieux variés. Exemple : Fouques, curé de Neuilly-sur-Marne vers 1190, est un homme qui vit pauvre ; il vit en commun avec d'autres ; il dénonce l'usure des riches qui écrasent les pauvres. Pauvre avec les pauvres. En même temps, il a des contacts multiples avec des prostituées ; il les invite à quitter leurs lupanars ; il leur propose deux solutions : ou le mariage avec une petite dot qu'il fournit avec ses équipes, ou de rentrer au couvent. Et les chroniques disent : « Là, à Neuilly-sur-Marne, les pauvres sont évangélisés ».

étude

Même les écoles de théologie sont marquées par ce vis-à-vis avec les pauvres. Pierre le Chantre et les gens de son école connaissent indiscutablement la vie des pauvres. Dans leurs manuscrits, il y a une théologie concrète, fourmillant d'exemples vécus. Ce ne sont pas des discussions d'école : il y a l'écho des problèmes quotidiens des pauvres. Pierre, qui est un passionné de pauvreté et qui finira sa vie dans un couvent, ainsi que ses équipes de théologiens, étaient des gens qui menaient une vie commune. Ils appartenaient à ce mouvement qu'on appelle « vraiment apostolique ». Chez ces hommes retentissent les cris des pauvres. Par exemple, Pierre le Chantre est là pendant le règne de deux évêques à Paris : Eudes de Sully utilisait les revenus de son église pour nourrir les pauvres ; et Maurice de Sully ferme les cordons de la bourse et achève Notre-Dame. Pierre se met à crier contre la construction de Notre-Dame : « construction luxueuse alors que les pauvres meurent de faim ».

Il faut encore dire que ces pratiques des pauvres du Christ, devenues fait collectif, contestent un régime établi et ses institutions. En étant itinérants et mendiants, ils entrent en rupture avec la dîme. Chacun devait donner la dîme de ses revenus et productions à l'Eglise. Les mendiants, qui ne sont pas liés avec les paroisses, rompent avec le régime du bénéfice selon lequel la paroisse était donnée à un prêtre par le seigneur. Ils contestent ainsi la division en trois ordres (guerriers, priants et agriculteurs). Ils invitent à un remaniement de la société et à une réforme de l'Eglise. Une Eglise, dont une part notable partage la vie des pauvres, invite à tout bouger, à se réformer.

Est-ce une Eglise des pauvres ? On ne trouve pas l'expression exacte au 12^e siècle. Le mot prophétique est de Jean XXIII. Par contre on trouve des expressions proches. Pierre de Blois écrit : « Ecclesia spiritualium pauperum », l'Eglise des pauvres selon l'esprit, ou bien l'Eglise des cœurs pauvres. Qu'on ne fasse pas une interprétation trop spiritualiste : les chapiteaux d'une église romane comme Chauvigny l'interdisent. D'un côté, Jésus naissant pauvre parmi des pauvres, les bergers ; en antitype et en symétrie : Babylone, la prostituée et l'avare. Indiscutablement, la pierre porte la trace d'une Eglise des pauvres.

**

2^{ème} Partie

Les pauvres ont-ils des droits

Dans cette société urbaine où tout explose — richesses et pauvretés nouvelles —, quelle va être la place des pauvres ? Ont-ils des droits ?

L'héritage des Pères : partager

Lorsqu'on réfléchit aux pauvres, dans les écoles monachiques ou dans les universités naissantes, de quoi dispose-t-on ? De la Bible avant tout. Mais encore de précieuses collections d'extraits des Pères de l'Eglise. Echo vigoureux des exigences évangéliques de partage, ces textes ont été précieusement conservés à l'ombre des cloîtres. Entre autres :

* **Léon, pape** : « Riche, nourris le pauvre... Nourris celui qui meurt de faim. En effet, si tu pouvais sauver cet homme en lui donnant à manger et que tu ne l'aies pas fait, **tu l'as tué** ».

* **Basile** : « Celui qui dépouille un homme de ses vêtements sera appelé voleur, celui qui ne couvre pas l'homme qui est nu alors qu'il pourrait le faire, est-il digne d'un autre nom ?

Il appartient à celui qui a faim, le pain que tu gardes,
à celui qui est nu, le manteau que tu conserves dans tes coffres,
à celui qui est sans chaussure, la chaussure qui pourrit chez toi,
au pauvre, l'argent que tu tiens enfoui ».

* **Grégoire le Grand** : « Tous les hommes ont été tirés de la même terre : celli-ci appartient à tous, ses productions doivent servir à tous. Il y a des hommes qui revendiquent pour eux seuls le don que Dieu a destiné à l'usage de tous... Lorsque nous donnons aux miséreux ce qui leur est nécessaire, nous ne leur faisons pas de largesse, nous ne faisons que **leur rendre ce qui leur appartient**. Nous accomplissons un devoir de justice, bien plus qu'un acte de bonté ».

Quelle est la portée exacte de ces textes exigeants ? Dans le climat de la renaissance urbaine du 12^e siècle, dans l'ambiance de l'effervescence des « Pauperes Christi », le message patristique va faire l'objet d'âpres discussions : S'agit-il de fortes exhortations morales aux riches ? ou s'agit-il d'un discours ayant portée juridique et concernant l'organisation de la cité ?



Conflit de l'Évangile et du droit romain

Va donc se dérouler un conflit entre le droit romain, qu'on redécouvre à Bologne puis à Paris, et l'Évangile dont les exigences étaient véhiculées dans les écoles par ces textes patristiques. Il faut signaler l'enjeu de la rencontre entre Évangile et droit romain. Notre Église romaine a rencontré plusieurs fois le droit romain sur son trajet, au point d'être submergée par lui. Une première fois dans l'Empire, à Byzance plus précisément : là, Basile, Jean Chrysostome et les autres ont réagi avec vigueur devant un droit qui ne laissait pas de place aux pauvres. L'épisode du 12^e siècle est très particulier ; on ne tardera pas à s'en apercevoir. Au 16^e siècle, au moment de la naissance de l'État, le droit romain s'impose une nouvelle fois en Occident. Au 19^e siècle, Napoléon codifie le droit en s'inspirant largement du droit romain ; ses codes sortent de nos frontières puisqu'ils ont servi de cadre juridique à bien des pays, même en Amérique Latine.

Ces « réemplois » du droit romain se sont faits de manières fort différentes. Au 16^e et au 19^e siècles, périodes d'invasion massive du droit romain, l'Église n'avait pas la vigueur évangélique suffisante pour faire face, pour dénoncer ce qui était inhumain, pour assurer aux pauvres un espace, un droit à vivre dans l'ordre juridique. Cette brève excursion hors du Moyen-Age, par contre-coup, signale l'enjeu du conflit qui s'est déroulé au 12^e siècle, plus précisément entre 1180 et 1230, dans les écoles à Bologne et à Paris.

Dans un nouvel espace urbain

Cela se déroule dans un **nouvel espace urbain**. Ville franche, ville nouvelle, ville neuve... Les communes s'étaient battues pour la liberté et un dicton dit : « L'air de la ville rend libres ! ». Là, le commerçant, l'artisan prennent place. Les foires se développent. L'argent se met à circuler. C'est une économie de marché aux antipodes de l'ordre seigneurial de la féodalité, avec ses hiérarchies (le guerrier, le priant et le paysan), avec sa rigidité et sa fatalité. Tout se met à bouger. Le mot « nouveau » apparaît partout. Un biographe, parlant de Thomas d'Aquin (au milieu du 13^e siècle), emploie dans une seule phrase 8 fois le mot « nouveau ». On est en pleine mutation et un belge, Etienne de Tournai, dira de la ville : « Tu peux y vivre si tu n'as pas peur de la nouveauté des mots ».

Les papes de la fin du 12^e siècle avaient senti qu'il se passait quelque chose de très étrange dans les villes : il y avait besoin d'une présence évangélique. Ils avaient demandé à Bernard de Clairvaux (Cisterciens : les moines qui étaient au milieu des forêts) d'envoyer des moines dans la ville, et Bernard a refusé en disant que ce n'était pas possible, qu'ils n'étaient pas faits pour cela. Si bien que l'espace urbain a été occupé, au point de vue évangélique, par ces « Pauvres du Christ » dont on parlait plus haut : ils étaient là par vocation, par appel, par poussée de l'Esprit Saint.

Là se vit un enjeu immense, se forge une conscience politique. Le mot n'est pas prononcé puisque le mot « politique » apparaîtra surtout en 1250 quand on traduira le livre d'Aristote qui s'appelle « Les Politiques ». Mais une vraie conscience politique naît. Un responsable dit : « Moi, dans ma ville, je veux construire une civitas (cité, lieu où l'on puisse être citoyen) ». Des maximes apparaissent qui viennent du droit romain, du genre de celle-ci : « Ce qui concerne tous, doit être débattu par tous et approuvé par tous ». Voilà comment Lambert de Watrelas décrit la commune de Cambrai : « C'est une cité où le citoyen respecte le citoyen, où le riche ne méprise pas le pauvre ; ils ont la plus grande répugnance pour les rixes, les discordes, les procès, mais ils rivalisent pour l'honneur et la justice ».

Ce communalisme véhicule un immense espoir et, en même temps, dans d'autres couches de la société, on condamne les communes naissantes. Il y a des conciles locaux, comme celui de Vérone, qui les condamnent parce qu'elles refusent les hiérarchies féodales et elles accueillent les vilains (les serfs) qui ont quitté leurs terres sans les rendre au seigneur auquel ils appartiennent.

étude

nent. Le mot « **commune** » déclenche une immense émotion populaire. Comment organiser cet espace ? On a besoin d'un nouvel outillage ; on a besoin de nouvelles techniques juridiques. Le droit coutumier ne suffit plus : il était entièrement basé sur une hiérarchie stable (on était attaché à sa terre, etc.). Il était satisfaisant pour un monde qui ne bouge pas. Il n'est plus pertinent là où tout se met à circuler.

Ce n'est pas un hasard fortuit qu'Irnerius retrouve les traces du droit romain. A la fin du 11^e siècle, on déterre à Bologne le droit romain qu'on avait complètement oublié depuis 4 ou 5 siècles ; ce droit romain qui avait été forgé pour un monde urbain, un monde où il y avait des cités de plus d'un million d'habitants ; une rationalité juridique très précise, une organisation rationnelle de la cité, avec des frontières bien tracées et des exclusions massives : bien sûr les esclaves, mais encore les pauvres qui ne possédaient aucun droit. Ce droit antique passionne ceux qui le découvrent parce qu'il montre que le monde social n'est pas un chaos. Poussé par l'enthousiasme de jeunes découvertes, convaincu que le monde est intelligible (qu'il n'est pas que le domaine du péché), convaincu qu'on peut lui donner une organisation rationnelle, on découvre la raison et la possibilité d'établir une rationalité dans les rapports de la cité, une certaine rationalisation des rapports sociaux.

Il faut signaler ici que, dans notre itinéraire en terre de chrétienté, c'est la première fois qu'apparaît un élément qui ne vient pas du monde chrétien. Par les glossateurs se retrouve la mémoire du droit romain : à Bologne, on apporte quelque chose qui vient du monde païen. C'est la première fois qu'un élément d'altérité apparaît dans cet horizon de chrétienté. L'autre, l'autre culture, l'autre croyance étaient jusqu'alors absents de notre enquête.

Et pourtant, au même moment, de l'autre côté des Pyrénées, on trouve **Cordoue**. Alors que nos villes n'avaient que quelques dizaines de milliers d'habitants, Cordoue était une immense cité avec un million d'habitants, 110 mosquées. C'était la capitale de la civilisation. Mais qu'est-ce qu'on sait de l'Islam en Occident ? Presque rien. Il y a bien eu, à Cluny, sur la demande du Père Abbé, Pierre de Poitiers qui a traduit le Coran en latin. Mais la présence de l'Islam est fort ténue. Pourtant, c'est par les Arabes que l'univers de la raison et de la science va pénétrer en Occident... A Tolède, et puis en Sicile, des équipes de traducteurs se mettent à traduire la médecine (les traités de médecine des Grecs) ; c'est par le biais des Arabes que nous avons eu accès aux textes de l'Antiquité, et que la médecine va pouvoir faire des progrès assez prodigieux à Montpellier. Dans le domaine de la numérotation, dans le domaine des techniques, des sciences et de

la philosophie... **tout un savoir oublié nous arrive des Grecs par les Arabes.** Les incursions du savoir par le chemin d'un « autre » sont importantes au moment où l'on retrouve la place de la raison. La raison, ce n'est plus seulement d'accueillir l'autorité de l'ancien (l'autorité se répète), la raison c'est de discuter : c'est la recherche par la discussion. La vérité se découvre à la valeur des arguments apportés et non plus au poids de l'autorité.

Dans cet horizon culturel marqué par l'influence indirecte des Grecs, via les Arabes, vont se produire de vives discussions entre romanistes et théologiens.

**

Dans ces nouveaux espaces urbains, quelle place est faite aux pauvres ? Les solidarités anciennes sont détruites. Auparavant, c'était au seigneur et à l'évêque de nourrir les pauvres dans la disette. Maintenant, quelle est la place des pauvres ? Même s'ils vivent au loin, dans les faubourgs, il n'est pas possible de ne pas leur faire une place. Et un homme comme Philippe de Beaumanoir, qui écrit vers 1250, dit que chaque sire, chaque seigneur doit réfléchir sur l'état de sa ville : « Comment est-elle menée, gouvernée par les ' majeurs ' et par ceux qui sont établis pour garder la ville ? Il faut que les riches ne fassent pas de méfaits et que les pauvres puissent y gagner leur pain en paix ».

Le roman de Carité remarque ironiquement que ce n'est pas le cas puisque « **Dieu est devenu cousin aux gros** ». Et un ami de Pierre de Blois, Jean de Salisbury, dit que « la chose publique (l'organisation de la cité) est en quelque sorte ' déchaussée ' lorsque les laboureurs et les artisans sont en proie à l'injustice ».

Une rude confrontation de l'Évangile et du droit romain

Quelle place faire aux pauvres dans un monde où l'on cherche à définir citoyenneté et droits ? Voilà la question qui s'est débattue dans les écoles au tournant du siècle. Les protagonistes peuvent être rangés schématiquement autour de trois attitudes :

* **1^{ère} attitude : Dénonciation des lois injustes**

Devant les nouvelles lois qu'on met au jour, un groupe de théologiens dénie toute valeur au droit romain et dénonce sans concession les lois injustes. Cette attitude de rejet a été pensée

étude

à l'ombre des cloîtres cisterciens, loin des villes et des communes. C'est Bernard de Clairvaux qui dit : « De nos jours, dans les palais, retentit le bruit des lois, mais le bruit des lois de Justinien (Justinien, empereur du 6^e siècle, avait demandé qu'on mette par écrit le droit romain, et ce sont ces compilations qui venaient d'être découvertes à Bologne). Dans les palais, c'est le bruit des lois de Justinien et pas celles du Seigneur. En vérité (claire allusion au Psaume 18), la loi de Dieu est immaculée, elle convertit les cœurs. Au contraire, les lois de Justinien ne méritent pas le nom de lois, mais celui de pommes de discorde. Elles pervértaient le jugement ».

Cette attitude aboutit à dire : Là, c'est dans le domaine du péché, et l'ordre juridique n'a pas valeur humaine. Il n'y a que la loi de Dieu qui est immaculée ; l'ordre humain n'a pas de consistance réelle. Quelle est alors la signification de la propriété des biens ? La propriété a son origine dans le péché ; et la réflexion se noue autour d'un personnage biblique : Nemrod est responsable à la fois de la propriété privée et de l'autorité d'un homme sur un autre.

Pour le Moyen-Age, Nemrod est à l'origine de la propriété et du pouvoir d'un homme sur un autre : « Il faut savoir que la soumission forcée et l'autorité contraignante ont vu le jour avec Nemrod. De même, le fait qu'on puisse dire d'un bien qu'il est ma propriété est survenu d'abord à cause de l'avarice enflammée de quelques-uns : cependant, par un très long usage et par l'institution des lois, on a jugé que cette façon de faire ne pouvait être condamnée ». Cette affirmation émane d'un canoniste célèbre, Rufin.

Ces hommes habitent encore dans le monde de la féodalité, un monde où les rapports humains sont corsetés de fer : les rapports de force sont canalisés par les guerriers ; en temps de disette, il revient aux seigneurs et aux évêques de contraindre ceux qui possèdent à nourrir les affamés.

* 2^{ème} attitude : confirmation pure et simple du droit de propriété

Une prise de position radicalement différente voit le jour à Paris au début du 13^e siècle. Vers 1205, Robert de Courson, cardinal, professeur à l'université, accueille sans aucune réserve, sans aucune critique le droit romain et sa logique. Précisons : le droit romain qui **assure au propriétaire une maîtrise absolue sur sa chose**. Dans une telle perspective il est inconcevable de reconnaître aux pauvres des droits quels qu'ils soient. Il applique ce raisonnement dans deux cas :

- « Est-ce que le prince ou le prélat peut contraindre ses sujets à faire l'aumône en temps de famine, à l'exemple du comte Thibaut de Champagne ? » (ce dernier avait contraint les gens qui avaient des richesses à partager).
-

- Si les biens appartiennent à des laïcs, c'est vraiment une propriété. Dans ce cas « il faut les avertir et les exhorter à partager mais aucune pression ne doit être faite sur eux ».
- Par contre, si ce sont des biens de clercs ou des biens d'Eglise, on peut les contraindre à distribuer.

Cette simple distinction nous avertit qu'une mutation importante de la pensée vient de se produire chez ce cardinal et ses disciples : à l'école du droit romain, le droit de propriété est devenu un absolu. C'est un terrain balisé aux limites desquelles s'arrête l'Évangile. Ici va s'introduire subrepticement une distinction absolue entre **justice** et **charité**. Les pauvres : c'est le domaine de la charité, ce n'est pas le domaine de la justice ; ils n'ont pas de droits.

● Le second cas qui retient l'attention de Robert de Courson est celui de l'affamé : « **Est-ce qu'il n'est pas permis de prendre le pain de celui qui regorge pour nourrir l'affamé ?** ». Qu'on se souvienne de la rudesse des famines fréquentes, et l'on saura qu'il ne s'agit pas d'un cas seulement théorique.

- Arguments qui poussent à répondre que l'affamé peut prendre ce qui sauvera sa vie : on reprend en les résumant les textes de saint Léon et de saint Basile : « Lorsque nous donnons aux pauvres, nous ne lui donnons pas nos biens, nous ne faisons que restituer ce qui lui appartient ».
- Arguments en sens inverse : « Si tu conseilles à l'affamé de voler, c'est un péché mortel que tu lui conseilles. Il est préférable de mourir de faim plutôt que de se nourrir de viandes consacrées aux idoles ou de scandaliser ses frères ».
- Conclusion : « Parce que tu dois aimer bien plus l'âme de ton frère que ton propre corps, mon conseil c'est que tu ne prennes ni ne voles rien à qui a pour nourrir autrui. Alors, est-ce que tu le condamnes à la mort ? Ou est-ce que tu te condamnes à la mort ? Je dis que tu dois t'en remettre au Dieu tout-puissant qui conservera ta vie et te fournira de quoi vivre... En tout cas, tu ne dois jamais voler à autrui, que ce soit pour toi ou pour un autre. C'est conforme à la règle chrétienne : jamais on ne doit faire le mal pour obtenir un bien ».

Les pauvres sont livrés à l'éventuelle bonne volonté des riches et à la Providence. C'est clair : l'ordre du droit, dans son autonomie absolue, devient étanche aux besoins des hommes. Les pauvres sont exclus de ce droit triomphant.

^ **3^{ème} attitude : apparition du pauvre comme sujet de droit**

A Bologne, les italiens ont réussi ce que les parisiens n'ont pas pu faire. Chez eux se réalise un croisement, un corps à corps entre la tradition de l'Évangile et des Pères, et les techniques du droit romain. Ces hommes sont très conscients du décalage existant entre les deux perspectives : la chrétienne et la romaine. Les juristes de Bologne utilisent leur science, leur technique pour tenter de **définir des droits aux pauvres**. Leurs idées, avancées à Bologne autour de 1190, arriveront à Paris vers 1210.

Au centre de ce travail, un canoniste de Bologne, Huguccio. De quelle façon se fait la discussion ? Huguccio dit ceci : « En droit naturel, tout est commun : on n'exclut pas la propriété, pas plus qu'on affirme la communauté. Mais on veut dire ceci : en droit naturel, c'est-à-dire au jugement de la raison, tout est commun, ce qui signifie que tout doit être mis en commun avec les indigents, en temps de nécessité ».

Voilà quelques phrases qu'a forgées Huguccio, devenu par la suite évêque :

- « **En droit naturel, tout est commun**, cela veut dire que tout doit être mis en commun, selon les nécessités des autres » (le mot nécessité était un terme qu'ils employaient beaucoup à l'époque).
- « Nous suivons le mouvement de la raison humaine (raison naturelle ou raison humaine, c'est pareil) en déclarant que **nous ne devons conserver pour nous que ce qui est nécessaire et que nous devons distribuer tout le reste au prochain** ».
- « Ainsi, selon cette interprétation, on dit biens d'autrui tous les biens que nous possédons au-delà de ce qui nous est nécessaire, biens d'autrui en ce sens qu'ils doivent être mis en commun en temps de nécessité (ils doivent être mis en commun, au service des besoins des autres) ».
- Dans cette perspective, « le même bien est propre et commun :
 - propre quant à la propriété et au pouvoir de gestion,
 - commun parce qu'il doit être mis en commun avec les autres en temps de nécessité ».

Ces affirmations envahiront, une vingtaine d'années plus tard, les écoles de théologie : Guillaume d'Auxerre les introduira à Paris. Thomas d'Aquin leur donnera le poids de son autorité.

Ces grandes perspectives sont mises en place au carrefour d'un ordre juridique organisé selon la raison et des exigences de partage avec tous. C'est précisément à ce point, qu'Huguccio opère une novation juridique et que des droits sont reconnus au pauvre, à l'affamé.

« Doit-on excuser celui qui vole, contraint par une très grande misère ? Il semble que non, car il vaut mieux mourir que de consentir au mal. Certains disent que l'affamé contraint de voler n'est pas disculpé du vol par la nécessité et qu'il pêche mortellement (on reconnaît dans cette opinion la marque du droit romain et ce qu'enseignait encore vers les années 1210 le cardinal Robert de Courson). Quant à moi (Huguccio signe modestement, mais il s'engage et nous signale son propre jugement), je crois qu'il ne pêche pas en une telle circonstance, à savoir lorsque poussé par l'urgente nécessité il prend le bien d'autrui. De plus il ne commet pas de vol car il croit, ou il est censé croire, que le propriétaire lui permettra de prendre ».

A Paris, Guillaume d'Auxerre ajoutera : « Il est dans l'extrême nécessité. Il s'en suit que les biens sont mis en commun pour lui. Il peut donc prendre ce pain comme sien. Il ne pêche pas en le prenant ».

Autre point : il s'agit de la procédure. Voilà un indice que le pauvre devient sujet de droit. Que se passe-t-il si un propriétaire, un riche refuse de secourir le pauvre qui est prêt à mourir de faim ? L'affamé a-t-il un recours ? Traditionnellement, selon Gratien, la pauvreté connaît une incapacité d'aller en justice. Et l'on se souvient de l'évêque de Plaisance qui organisait des processions avec les pauvres qui allaient mourir de faim et qui, dans une procession liturgique, exigeait avec eux que les riches partagent. Trente ans après, les canonistes inventent une procédure qu'on appellera le « recours à l'office du juge » : le pauvre a droit de mener une action en justice, non pas contre le riche, mais pour demander au juge d'intervenir auprès du riche pour le contraindre à venir en aide aux miséreux. Cette procédure est transcrite dans un texte d'un juriste nommé Panormitain : « En temps de nécessité, puisque toutes choses sont communes, le pauvre a-t-il un recours contre le riche qui refuse de le secourir?... Il a un recours contre le riche par "l'office du supérieur" (juge ou évêque) : Celui-ci contraindra à venir en aide aux miséreux... De la même manière, les marchands qui regorgent de stocks... peuvent être contraints à vendre à un juste prix... De la même façon, les avocats peuvent être contraints à plaider gratuitement pour défendre les pauvres, les gens instruits pour les conseiller et les médecins pour les soigner ».

Comment orienter la vie de la cité pour que ces affirmations soient mises en pratique ? « De quelle manière les biens peuvent-ils être à la fois possessions privées (... les propriétaires) et biens communs quant à l'usage (... les nécessiteux) ? C'est précisément le labour du législateur

que d'y tendre. Il revient en effet au législateur d'ordonner toutes choses pour la meilleure organisation de la cité ». Ce sont des dominicains, Albert le Grand et Thomas d'Aquin, qui ouvrent ces perspectives politiques. Il n'est pas inutile de signaler que ce progrès de la réflexion s'est produit dans la rencontre d'un philosophe antique : en 1260 vient d'être traduit un ouvrage d'Aristote, « Les Politiques ». Une fois encore en chrétienté, le progrès s'est accompli dans le contact avec l'ailleurs, avec l'autre culture.

**

Evangile, pratique des pauvres et structures des sociétés

On pourrait penser que ce long parcours médiéval aboutit à des choses bien ténues. En chemin, on s'est peut-être demandé pourquoi s'intéresser à des choses si anciennes... Il n'empêche qu'une percée intéressante a été opérée vers la reconnaissance des droits des pauvres : ces droits surgissent précisément en ce lieu où la création — et ses richesses — est proclamée faite pour le service des hommes. Ces deux affirmations jointes sont la base de la tradition chrétienne. Sous les assauts du libéralisme bourgeois, le 19^e siècle l'oubliera, qui mettra au pinacle le droit de propriété, renverra la situation de l'affamé au statut de la casuistique et prononcera le divorce des domaines de la justice et de la charité rétrécie à l'aumône. Le concile Vatican II restaurera la tradition, affirmant à la fois la visée communautaire des biens et des droits du pauvre. Les théologiens du Tiers-Monde et en particulier ceux d'Amérique latine, se manifesteront ici plus « traditionnels » que bien de leurs détracteurs, mitrés ou non.

En cette histoire mouvementée des droits des pauvres en terre chrétienne, l'enjeu est grand. On pourrait l'articuler autour des mots : « Evangile, pratique des pauvres et structures des sociétés ».

L'Evangile, son exigence de partage (relayée par les textes des Pères), et l'ordre économique, juridique (symbolisé par le droit romain), ne sont pas deux domaines autonomes. Le droit de propriété est transformé de l'intérieur par l'exigence évangélique de partager. Les biens de la terre sont pour le service des hommes : cette destination collective pénètre, en leur cœur, droit de propriété et organisation juridique.

Comment une telle réussite a-t-elle été possible ? Comment une fécondation mutuelle d'une technique juridique et de l'Évangile s'est-elle produite ?

En risquant l'emploi d'un mot qui n'est pas de l'époque, on peut dire que cette réussite est le signal d'une bonne « **in-culturation** » de l'Évangile dans une culture, dans une société. Souvent on gémit en Europe en disant : « Nous n'avons plus de théologiens. Ils en ont en Amérique latine. Ils en avaient au Moyen-Âge ». Réfléchissons : quel est l'ingrédient principal qui a permis ce dynamisme théologique ? La présence d'érudits et de grands esprits dans les universités ? Il y en avait, certes ; nous n'en manquons pas non plus. Le secret d'une réussite provient du fait que **les hommes de la théologie étaient intimement liés au bouillonnement évangélique de la pauvreté, étaient de connivence avec les pratiques des « Pauperes Christi ».**

Les historiens fournissent peu de signes de ces rapports étroits, ils sont pourtant patents. A Bologne : Huguccio, à Paris : Pierre le Chantre et son école, étaient adeptes de ce qu'on appelait alors la « vie vraiment apostolique », vie commune et mise en commun des biens. Beaucoup étaient des clercs pratiquant la communauté ; d'autres — un peu plus tard — étaient des religieux liés aux équipes de Mendiants qui parcouraient les nouveaux espaces. Dans cette « *vita communis* », à laquelle bien des laïcs s'associaient sous un mode ou un autre, se nourrissait la visée d'une communauté des biens.

Il est impossible de comprendre les relations qui vont s'instaurer entre le droit romain (et ses glossateurs) et l'Évangile (et ses adeptes) sans avoir présente à l'esprit la force native de l'Évangile chez les « *Pauperes Christi* », la vigueur de la mémoire du Christ telle qu'elle était pratiquée dans ces groupes : la Parole de Dieu au travail, non seulement dans les monastères et les universités, mais aussi dans le petit peuple des villes. Sèves nouvelles qui suggéraient des mots nouveaux tels : commune, fraternité, université (qui implique mise en commun des savoirs).

Dans ce contexte culturel marqué par l'Évangile, se retrouve le droit romain, se reçoit sa conception de la propriété. Après des péripéties variées (condamnations et interdictions, ou bien raz de marée réduisant au silence les impératifs évangéliques), se réalise vers 1190 à Bologne, un croisement des démarches évangéliques et juridiques. La fécondation mutuelle des deux traditions romaine et patristique a pour illustration l'axiome forgé par Huguccio : « Le droit naturel prescrit la communauté des biens : c'est-à-dire qu'il ordonne leur mise en commun en temps de nécessité ». L'axiome exprime à la fois l'héritage évangélique du partage et l'invitation aux précisions techniques du droit romain.

étude

En deux ou trois générations, d'Irnerius à Accurse, le droit romain a pénétré en Occident. Mais peu à peu s'opère une réception critique du droit romain : on accueille ce qui est vraiment humain mais on le réoriente. Une réinterprétation se produit en profondeur : les historiens du droit romain notent le fait, certains allant jusqu'à dire que les romanistes médiévaux ont dénaturé, voire adultéré, le droit romain ! Un des gauchissements dont ils se sont rendus coupables est d'y avoir introduit les pauvres en en faisant des sujets de droit.

Un explosif a été introduit dans l'ordre juridique : sortis des sous-sols de l'histoire, les pauvres y prennent place comme sujets de droit.

~

Pour conclure, il n'est pas hors de propos de faire un clin d'œil au théologien de Lima. Il y a trois ans, Gustavo Gutierrez était reçu à Lyon docteur en théologie. Après sa conférence publique, un auditeur français lui demandait : « Quelle Eglise produit votre théologie ? ». Quelque peu scandalisé par la question qui connote une Eglise marchant sur la tête, Gutierrez répond vivement : « Ce n'est pas la théologie qui produit une Eglise, c'est une Eglise qui produit des théologiens ». Sept siècles plus tôt, c'est l'Eglise des « Pauperes Christi » qui a rendu possible l'œuvre des intellectuels lecteurs de la Bible, le travail de ceux qui ont pris le risque de faire des pauvres des sujets de droit.

RECTIFICATIF

- Un paragraphe a été malencontreusement omis dans l'article « Des hommes seront-ils sacrifiés » du N° 135 (pages 28 et suivantes). Par respect pour les auteurs et les lecteurs, le Comité de rédaction tient à réparer cet oubli. Ce paragraphe est à inclure immédiatement à la suite de la page 33.

Cette situation n'est pas acceptable

« Nous savons bien que ces questions sont très complexes et que nombre d'hommes et d'organismes s'attachent à les résoudre...

Mais nous ne pouvons accepter un monde dont la logique serait de produire n'importe quoi pourvu que cela rapporte, se vende, donne du pouvoir ».

Il faut en effet distinguer entre les bouleversements structurels qu'apporte la nouvelle révolution technique et le caractère sauvage du monde de la compétition industrielle et commerciale.

Si le profit est un moteur indispensable de l'entreprise, il ne doit pas en être le seul but.

Si l'argent est nécessaire à l'investissement, il y a « un monde où la réussite financière occulte la faiblesse économique » où la spéculation boursière et immobilière est une déviation de l'activité financière.


De même la SITUATION INTERNATIONALE reflète les séquelles du colonialisme et la survivance de l'impérialisme (militaire ou économique), le pillage des richesses du Tiers-Monde, les protectionnismes de toutes sortes sur les matières premières et les fabrications, le dérèglement du système monétaire.

« Cette situation a une dimension internationale. L'endettement de certains pays est quasi insurmontable. Les inégalités entre pays sont plus fortes qu'entre les personnes d'un même pays développé ».

Dans le cadre de la liberté d'entreprendre et de posséder, il y a des priorités et des solidarités que les individus, les groupes et les états ont à favoriser.

- Dans ce paragraphe, les passages en italiques et entre guillemets sont des citations de la déclaration de la Commission Episcopale du Monde Ouvrier citée en début d'article. Quelques phrases de cet article ont la même origine. Ainsi :

- p. 28 : dernière phrase du paragraphe : pauvreté, précarité, exclusion.
- p. 31 : première ligne du paragraphe : les mécanismes de l'exclusion.
- p. 35 : dans la première ligne du paragraphe : partage des revenus.
- p. 36-37 : premier aliéna du paragraphe : le rôle de l'Etat.
- p. 38 : dans le premier alinéa du paragraphe : pour les disciples de Jésus-Christ.



*Dans
le Bâtiment
et
les Travaux publics*

*La
précarité,
mon
lot
quotidien*

Michel Gendronneau

André GORZ (1), ancien journaliste au *Nouvel Observateur* et auteur de livres retentissants, vient de publier un ouvrage sur les « *Métamorphoses du Travail* ». Dans une conférence à un colloque international en décembre 1986, à Bruxelles, il faisait cette réflexion :

« La population active éclatera en plusieurs segments d'importance inégale, séparés par un fossé de plus en plus profond. Selon une prévision syndicale allemande, on aurait d'ici une dizaine d'années, environ 25 % de travailleurs qualifiés intégrés à leur entreprise ; 25 % de travailleurs périphériques employés de façon précaire aux tâches peu qualifiées ; et 50 % de travailleurs intermittents employés par les entreprises de sous-traitance et de service, et voués au chômage ou aux petits boulots ».



Depuis plus de 15 ans je travaille dans le bâtiment. Mon activité professionnelle a connu des mutations très sensibles. Pendant les 7 premières années, je travaillais dans une entreprise artisanale où l'on construisait surtout du pavillon : là, j'ai appris le métier de maçon : les tâches étaient variées, puisqu'on construisait la maison des fondations jusqu'à la couverture. En 1980, je débarque dans la région parisienne. Je me suis embauché dans une entreprise de dimension nationale sur le chantier de l'immeuble de la C.G.T. à Montreuil. Mes compagnons de travail étaient désormais des émigrés. Finie, la truellerie ; je n'avais plus besoin que d'un marteau de coffreur et d'une bonne clé à molette pour serrer les panneaux de coffrage. Les tâches étaient standardisées et répétitives. De plus en plus, les entreprises principales commençaient à soumissionner et à sous-traiter des parties de travaux. Après un séjour de deux ans et demi en Algérie (1984-1986), où j'ai construit une cité de 1 575 logements aux portes du Sahara, la situation dans les B.T.P. avait basculé. Je n'avais pas d'autre possibilité que l'intérim. Ainsi, depuis plus de deux ans, je suis un travailleur intérimaire.

(1) Cf. Lettre aux Communautés, N° 122, janvier-février 1987.

L'intérim

On peut caractériser l'intérim par quelques traits particuliers : Marchandage — Précarité — Double appartenance — Double dépendance.

Marchandage

La boîte d'intérim fonctionne comme une maison de prostitution. Au lieu de mettre son personnel sur le trottoir, le gérant les place sur des chantiers et il ramasse la monnaie : institution légalisée et bien organisée.

Quand on sollicite un emploi, le gérant, avec l'art d'un bon vendeur de voiture qui fait miroiter l'avantage de l'affaire, nous fait croire qu'il donne le maximum pour le salaire. Si on insiste pour obtenir plus, il répond : « Tu vas sur le chantier et puis, dans quelque temps, on en reparlera ». Promesse en l'air. Car, par la suite, rien ne peut être amélioré. N'étant pas au courant de cette technique, les premières fois, je me suis fait avoir comme beaucoup de copains. Un homme averti en vaut deux, dit-on. Maintenant, je tente de renverser les rôles et de modifier la relation de l'offre et de la demande. Avant toutes propositions du prix horaire et de la prime de déplacement, je m'impose : « Moi, il me faut tant, sinon je m'adresse ailleurs ». Les boîtes concurrentes ne manquent pas, étant donné le courant signalé au début de ces pages. Pour tenir ce langage, il ne faut pas être un « novice » ; il faut une certaine audace et surtout une compétence reconnue. Malheureusement, la main d'œuvre du bâtiment étant à la fois peu qualifiée et surtout étrangère (maghrébine, turque et portugaise) n'a pas les moyens de " défendre son morceau " de se vendre un bon prix, de faire payer l'aliénation au maximum.

Précarité

Le terme « intérimaire » s'oppose à titulaire ; il est équivalent de remplaçant. Tous ceux et toutes celles qui sont marqués du signe de la précarité, du provisoire, de l'éphémère, du passager, vivent des situations peu confortables, fragiles. Ils connaissent, au cœur de leur vie, une relation atrophiée, anormale par rapport au temps ou à la durée. Être intérimaire, c'est accepter d'être disponible à tout instant, de se déplacer dans la minute. Sur un chantier, on est embauché pour la se-

maine. On ne sait jamais avant le vendredi soir le sort qui nous sera réservé pour le lundi suivant. Cette épée de Damoclès suspendue sur nos têtes crée une mentalité de peur et d'angoisse. Psychologiquement, on est dans une insécurité permanente qui ne permet pas de faire des projets d'avenir : les banques refusent de prêter de l'argent, un couple ne peut envisager une naissance ni des achats importants... Être coincé dans le présent est un handicap pour tout être humain. L'incertitude sape l'intérêt que, en ouvrier consciencieux, on porte à son travail. Précarité et déplacement sont intimement liés et pèsent sur le degré de conscience. Pour éviter d'être mis à la porte, on reçoit les coups sans réagir, on ferme sa gueule. Et on a le culot d'appeler ces situations dégradantes d'un terme pompeux, celui de « mission ». Il m'est arrivé de faire très souvent des « missions » de huit jours. Si, pour l'ensemble, le vendredi soir est une barre qui bouche l'horizon, pour ceux qui ont l'avantage de pouvoir durer, ils ne sont pas non plus à l'abri du lendemain. Au bout de six mois sur un même chantier, l'entreprise est astreinte à un préavis en cas de licenciement. Complication administrative que l'on évite en donnant le carton rouge avant ce délai. Cette mesure est prise d'un commun accord par la boîte d'intérim et l'entreprise qui utilise son service. Et cette disposition s'applique à tous les intérimaires, quelque soit la qualification, aussi bien le chef de chantier que le manœuvre.

Double appartenance

Il est reconnu, depuis la première industrialisation, qu'une entreprise comporte une double fonction : économique et sociale.

Elle fabrique un produit qu'elle commercialise sur le marché. C'est d'abord une force productrice. C'est aussi un réseau social qui rassemble des personnes pendant un certain temps. Des mouvements de cohésion et également des conflits composent le tissu relationnel d'une entreprise. Ces deux aspects (économique et social) furent très enchevêtrés par les chefs d'entreprise promoteurs du paternalisme du siècle dernier. Dans leurs usines et leurs cités, leur personnel était ligoté à la firme, de la naissance à la mort.

A l'inverse le travailleur intérimaire vit ces deux rôles dans un éclatement, une rupture. Producteur, il appartient à l'entreprise de bâtiment qui exige de lui un travail pénible, sale et urgent. Pour tout autre problème, il doit s'adresser à

la boîte d'intérim. Un jour, j'ai besoin d'une paire de souliers de sécurité. Je m'adresse au magasinier du chantier : « Je veux bien l'en procurer, dit-il, mais tu les payes car tu n'es pas de notre entreprise ». Ainsi on vit cette position inconfortable, d'être entre deux chaises. On est dans l'entreprise de bâtiment, mais on n'est pas de l'entreprise.

D'autre part, dans la boîte d'intérim, tout est cloisonné. On se voit le vendredi soir pour la paye, mais on ne se connaît pas. On prend grand soin de nous disperser sur différents chantiers. Dans mon équipe actuelle de 6 personnes, chacune vient d'une boîte d'intérim différente.

Un fossé se creuse entre le personnel de l'entreprise et les intérimaires. Nous sommes considérés comme des marginaux, des ouvriers de seconde zone, des incompetents. On nous attribue toutes les malfaçons du chantier. Une fois, il y avait un mouvement de revendication, mené par les titulaires de l'entreprise, à cause d'une perspective de licenciements. Immédiatement on fait courir cette rumeur : « Il ne faut pas vider la main d'œuvre interne à l'entreprise, mais tous les intérimaires ». Quand on a une sensibilité de militant syndicaliste, j'avoue, cela fait mal, très mal.

Double dépendance

Il va de soi que la double appartenance enchaîne l'intérimaire dans une double dépendance. Nous sommes harcelés par les impératifs venant du chantier et par ceux de la boîte d'intérim. Sur le chantier, on nous réserve les travaux les plus pénibles ou les plus sales. Pour poser un drain, nous avons pataugé, pendant deux jours, dans la boue qui nous arrivait jusqu'aux genoux. Si on refuse ce genre de travail, on remet le carton rouge. De plus, nous sommes livrés à la fantaisie du gérant de la boîte d'intérim. Je suis un jouet entre ses mains. Un jour, sans raison, il m'enlève de l'endroit où je travaillais pour me mettre ailleurs. Je n'ai jamais compris. Il y trouvait sans doute son intérêt.

Dans cette situation difficile, seul demeure un petit privilège, celui de mettre en concurrence plusieurs boîtes d'intérim en même temps. Sur le chantier, il m'est arrivé de dire : « Vous n'êtes pas contents de mes services, eh bien rendez-moi ». Ce type d'intervention inhabituelle à l'avantage de créer la surprise et

de manifester un sursaut de dignité. Mais tout se joue dans un combat individuel. La dispersion savamment entretenue empêche de tisser des liens d'amitié et de fraternité avec le personnel de ma propre boîte d'intérim. Théoriquement, il est possible de susciter un syndicat. De même, théoriquement, on doit avoir les mêmes avantages que tous les ouvriers du chantier. Mais pratiquement c'est quasiment impossible. Dans le compagnonnage avec les travailleurs marqués par la précarité, on peut s'aider mutuellement en se donnant les « ficelles » sur la manière de se débrouiller. Ces petites « combines » pour ne pas se laisser avoir, transmises de bouche à oreille ne remplaceront pas une action collective. Elles ne sont pas à négliger pour autant. Ballottés de chantier en chantier, avec des « missions » de plus en plus brèves, il faut inventer de nouvelles formes de militance. Comment engager des liens de solidarités ? Cette portion de la classe ouvrière d'aujourd'hui est retournée à la case de départ du mouvement ouvrier de la fin du XIX^e siècle. Il faut tenter de mettre en place des structures combattives adaptées à notre genre de vie, à notre nomadisme professionnel.

La foi et le ministère

Un des avantages de l'intérim, c'est de partir et repartir. On le vit quelquefois comme une chance, même comme le mythe du renouvellement, du toujours possible. J'ai vu notamment des jeunes qui appréciaient ce désir d'être toujours neuf, d'être toujours à la découverte de l'inédit. Mais cette aspiration comporte le risque de passer par des moments de panique, d'angoisse. Ainsi le paradoxe d'Abraham : un vieux couple va faire un tissu jeune, des parents aux visages parcheminés vont mettre au monde un bambin à la peau douce et lisse. Cette promesse leur a coûté cher. Ils sont sortis de leurs habitudes, de leur cadre familial, de leur routine : « Pars de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père vers le pays que je te ferai voir ». Rupture définitive avec un passé pourtant riche, déchirure chargée d'une promesse et d'une naissance. C'est là le fondement de notre foi : « Mon Père était un araméen errant ». Pour moi, vivre de Jésus-Christ, c'est le départ, la marche ; pas en solitaire, mais avec tous ceux qui sont obligés de s'expatrier, d'abandonner la maison de leurs pères... Et depuis que la précarité

est devenue une institution sociale à rentabilité économique, ceux là sont devenus légion.

Partir - repartir, c'est se mettre en route vers l'inconnu, vers d'autres cieux, se laisser séduire par l'aventure, l'appel, oser pénétrer des espaces inexplorés comme le désert. C'est entreprendre une recherche, pas seulement de l'ordre de la curiosité intellectuelle, mais avec l'effort physique. Tout le corps y participe... Le soleil, le vent, la poussière et le sable vous pénètrent jusqu'aux os. On parle souvent de la nudité du désert. Pour l'avoir approché de près quand je travaillais à Tiarret en Algérie, je me suis aperçu que le désert était, lui aussi, très peuplé. On dit qu'il est le lieu de spiritualité, certes ; mais c'est aussi le lieu de la lutte et du combat pour la survie... Dans nos pérégrinations de travailleurs intérimaires, rares sont nos oasis de paix et de tranquillité. Nous sommes très souvent affrontés à des éléments déchainés et antagonistes. Je marche vent debout... Le sol se dérobe sous mes pas... Je suis seul, terriblement seul, en quête de partenaires et de frères... Dans l'imprévu du chemin, il faut inventer pour surpasser les obstacles ; les moyens ordinaires ne suffisent plus. La mobilité, qui est notre lot quotidien, cadre mal avec toute institution. Nos syndicats, si importants pour contrecarrer le raz de marée de la loi du profit, nécessaires pour la promotion de la classe ouvrière, sont presque inefficaces pour nous rejoindre et nous épauler dans notre errance d'ouvriers du bâtiment. L'Eglise n'est pas mieux lotie. Elle a du mal à rencontrer ceux qui ne sont que de passage.

Partir et repartir, c'est le mouvement de la démarche eucharistique, le bivouac de l'alpiniste, l'auberge du voyageur. L'eucharistie n'est ni une arrivée, ni une fin. Elle aboutit à un envoi. Elle est dans un déplacement. Emmaüs — l'eucharistie rendue possible parce qu'il y a une bout de chemin ensemble, rencontre et reconnaissance. En somme, l'inconnu du départ fabrique la plénitude de la rencontre. Tout d'abord je n'ai pas la maîtrise de l'itinéraire, je suis simplement avec d'autres sans programme bien déterminé, en dehors de tout circuit balisé. S'installer, c'est prendre possession d'un territoire, en délimiter les frontières, se mettre à l'abri du non-exploré, de l'inconnu. Or, justement, cette part de mystère est à la fois créatrice et destructrice. La croix ne comporte-t-elle pas ces deux aspects, ces deux éléments : une destruction irrémédiable, « tout est accompli », et une création insoupçonnée parce qu'elle vient de l'Autre, une vie nouvelle ? Ce mouvement,

je l'ai retrouvé dans la vie d'intérimaire que je mène, mais il la dépasse d'une « bonne longueur ».

Je voudrais également ajouter quelques balbutiements sur la gratuité. Elle est au cœur de la dimension spirituelle. Elle est essentielle dans notre relation au Christ et notre vie ecclésiale. Elle est la porte pour pénétrer au mystère de Dieu. Elle est la forme parfaite de tout amour, je ne renie pas tout cela. Mais je ne vois pas très bien comment signifier cette gratuité là où je suis. La précarité nous impose le système de la débrouillardise ; de la « légitime défense », diraient certains. Nous sommes immergés dans l'économie de marché où tout se calcule et où tout s'achète, même les créatures les plus précieuses que sont les hommes et les femmes. Et en même temps résonne à mes oreilles, sans cesse, la voix ou la voie de l'Évangile : « Ne vous inquiétez pas du lendemain ».

Où est la Foi, le ministère, là dedans ? Pas besoin d'être prêtre pour vivre cette condition de travailleur intérimaire. De même Jésus-Christ n'avait pas besoin d'être fils de Dieu pour vivre sa vie de charpentier. Souvent, quand on aborde le registre de la foi, on ouvre un second tiroir. Certains pourraient penser qu'il s'agit là, simplement, d'un humanisme. Ce qui n'est pas commun et mérite considération. Il me semble que la foi exige plus qu'un engagement pour le respect de l'homme. L'Évangile ou des lettres de l'apôtre Paul me poussent dans ce sens : « Lui, de condition divine, ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu... S'étant comporté comme un homme, il s'humilia plus encore... ». Il s'est tellement abaissé que les autres n'ont vu en lui qu'un homme. Cette solidarité première dans le courant de l'incarnation est toujours à réévaluer dans nos propres vies sans se payer de mots. Depuis plusieurs années, des théologiens affirment que Jésus a eu une conscience progressive de sa mission et le dernier geste significatif que Jésus nous laisse n'est-il pas le lavement des pieds ? Je dirais qu'il en est de même pour chaque chrétien qu'il soit prêtre, laïc ou religieux. Dans notre coude à coude avec nos frères, surtout avec les plus pauvres, nous découvrons qu'au delà des liens d'amitié et de solidarité, il y a une zone difficilement exprimable, un secret dont il faut enlever minutieusement le voile, une face cachée restée dans l'ombre. Le privilège que nous avons dans notre ministère, c'est d'être le serviteur du pauvre, car lui seul nous « fait voir » le mystère de Dieu.



L'émergence de l'Homme *Un long chemin*

Jean Vinatier

« Rappelons le passé pour ouvrir l'avenir ». C'est le titre de la Déclaration de l'ensemble des évêques français, 200 ans après la Révolution française. « 1789 et sa Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen ont développé les conditions d'une société responsable qui demeure un objectif pour notre génération et les chrétiens d'aujourd'hui ».

« Cela n'empêche pas de garder conscience que, comme à toute heure de l'histoire, bien des paroles et des actes furent injustes, même si parfois le bon fut mêlé au mauvais, et que, plus qu'en d'autres temps, beaucoup furent tentés d'absolutiser, de sacraliser leurs choix et de condamner des personnes sans appel. Mais, deux siècles écoulés, il est plus aisé d'échapper à ces excès, en discernant le positif de l'héritage lié à l'époque de la Révolution, **facteur déterminant** de ce qu'est la

France moderne, **référence** pour tant de nations à **travers le monde** ».

Je ne suis pas juriste. Mais, comme pour chacun, 1789 me rappelle tout autre chose que des lois impersonnelles : je me sens concerné et tous mes frères avec moi. Chargé d'un cours sur la Révolution, après avoir lu beaucoup d'historiens, après avoir découvert, à travers les archives de la Corrèze, les événements quotidiens vécus par nos ancêtres — et spécialement les prêtres qui y eurent une place prépondérante — je crois pouvoir dire ceci : pendant des siècles et depuis Abraham, païens, juifs ou chrétiens ont pris conscience, de manière progressive et convergente, que l'homme est plus grand que l'homme, et qu'il aspire à un absolu qui lui fait dépasser son horizon personnel et même un idéal collectif. Il se trouve qu'en 1789 on a appelé cette réalité : les Droits de l'Homme.

Je pense qu'on peut trouver, même dès les temps préhistoriques, à travers les témoignages prodigieux des Eyzies, d'Altamira, de Niaux, de Lascaux et de tant d'autres grottes, les éléments déjà élaborés d'une prise de conscience qui n'a jamais cessé : l'humanité se sent appelée à un destin commun qui la dépasse et qu'elle doit construire elle-même sous peine de disparaître.

Un combat séculaire

Aussi loin qu'on remonte dans le temps, on est bien obligé de s'interroger sur ce que nous découvre l'histoire. Des humains ont méprisé d'autres humains et ont fait preuve d'une intolérance radicale. Mais en même temps, d'autres humains ont au contraire, au moins entrevu et vécu, à leurs risques et périls, le respect des autres, y compris des ennemis, et le souhait d'une société où chacun et tous auraient leur place reconnue, de façon stable.

Pour faire bref, on peut reprendre le titre du livre célèbre de Tolstoï : **Guerre et Paix**. Car l'histoire est une longue et dramatique succession de guerres, souvent impitoyables et donc inhumaines, et toutes contraires à l'idéal de Paix désiré par les peuples. Or, la guerre est le révélateur le plus absolu de la négation de ce que nous appelons précisément les Droits de l'Homme, un chrétien dira : de l'Évangile.

« Tu ne tueras pas ton semblable »... Et la guerre magnifie ceux qui font le plus de victimes. Elle en fait des héros. Même les restrictions qu'y apportent la conscience des meilleurs principes de la Chevalerie ou de la Croix-Rouge : épargner les civils et les enfants, respecter les ennemis vaincus, aussi bien que la nature environnante, etc., tout cela a disparu avec les armes modernes, avec les génocides, les destructions de récoltes et de villes entières.

« Tu respecteras le bien des autres ». Et les pillages ont accompagné toutes les guerres ainsi que les destructions les plus sauvages, sans oublier le patrimoine culturel...

« Tu respecteras les faibles et les femmes ». Et les viols organisés se sont multipliés avec les guerres. Toutes les armées du monde sont accompagnées de bordels ambulants. Et nous avons vu des femmes emmenées, de gré ou de force, par avion sur les lieux des combats.

« Tu respecteras le corps humain ». Et les tortures les plus terrifiantes ont fleuri pour avilir l'humanité. Les esclaves étaient recrutés, on le sait, dans la « civilisation » gréco-romaine et bien d'autres — parmi les prisonniers-vaincus.

Inutile de poursuivre. Rappelons simplement cette parole, étonnante dans la bouche du cardinal Ottaviani : « **Il ne pourra plus y avoir de guerres justes** ».

Comment donc se fait-il, qu'en même temps et à la suite de ces guerres, soient montés du fond de la conscience de l'humanité et malgré les démentis de l'histoire, ces cris de révolte, cette aspiration à la Paix, cette certitude qu'on peut organiser ce qui en empêchera le retour ? Les Droits de l'Homme sont le plus souvent nés et vécus dans des consciences révoltées, et souvent non violentes. (cf. Camus : L'homme révolté).

Sans entrer dans le détail, il faut ajouter qu'il y a toujours eu d'autres types de guerres, à l'intérieur même des sociétés, spécialement dans le domaine de la justice sociale et des libertés. Ces conflits ont appelé, eux aussi, d'autres cris de révolte, d'autres aspirations à établir la société sur des bases meilleures et immuables.

La Déclaration de 1789 et la Terreur

La Déclaration de 1789 est suffisamment connue et abondamment commentée. Malgré ses manques évidents (individualisme, peur des regroupements sociaux, oubli des devoirs, place absente du monde féminin), elle apportait, à la fin du Siècle des Lumières et de l'Ancien Régime, une telle nouveauté qu'elle éclipsa aussitôt la Déclaration de l'Indépendance américaine.

Cela tient à sa solennité, déclarée de la part de la plus célèbre nation de l'Europe à cette époque. Cela tient à son style unique et qu'on ne pourra qu'imiter (en 1948). La langue française, après l'âge classique et le siècle de Voltaire, avait atteint une maturité insurpassable. La clarté, la simplicité, la précision magistrale, la concision, tout fait de la Déclaration un monument, même au plan de la langue. C'est comme le portail par lequel on entre dans toutes les autres Déclarations qui se sont succédées depuis. J'ai publié (dans « Egletons, cité de Ventadour, Les Monédières ») le commentaire de ses articles par un paysan limousin, en langue d'oc. C'est d'une saveur rare, et qui montre surtout comment les plus humbles du peuple la comprirent aussitôt. Du reste, même avant Napoléon, et malgré toutes les censures, la Déclaration se mit à parcourir l'Europe et rien ne put l'arrêter. C'est qu'elle apparut comme l'**Evidence** de la vérité humaine qu'on s'étonnait d'avoir oublié : « Le soleil n'a pas besoin d'inscription pour être distingué des ténèbres. La Déclaration des Droits de l'Homme : c'est le soleil de l'humanité » (l'Anglais Paine). Bien plus, elle apparut comme découlant naturellement de toutes les religions, toutes fondées sur l'unité de la nature humaine.

Comment donc se fait-il qu'à partir de 1792, les législateurs français, poussés par les clubs popu-

laires de Paris, en arrivèrent non seulement à détruire dans les faits, par la Terreur, la « loi des suspects » et les massacres sans nom, ce que la Nation avait solennellement déclaré ? Comment se fait-il que les chantres de la tolérance, les membres de la Convention purent pousser l'intoérance jusqu'à son paroxysme ? La violence de la Terreur a non seulement fait tomber des têtes innocentes, mais, reniant totalement la Liberté de conscience, elle a voulu imposer aux Français, spécialement aux prêtres, non seulement ce qu'il **fallait faire**, mais ce qu'ils **devaient penser**. Par quelle aberration **une passion religieuse de substitution** essaya-t-elle de faire disparaître le christianisme qui, manifestement, avait semé les germes les plus anciens des Droits de l'Homme ?

Leçon déterminante pour les générations à venir. Les Droits de l'Homme sont fragiles dans leur application. Ils auront toujours à être remis en lumière et surtout rénovés, dans les sociétés en changement, chez des êtres humains qui gardent mystérieusement en eux des germes d'égoïsme et d'intoérance. Ce débat éternel reste ouvert.

Les piétinements du XIX^{ème} siècle

Autre sujet d'étonnement pour l'Histoire. L'Eglise qui, appuyée sur la Parole des origines, avait, malgré toutes les déviations, enseigné les principes qu'étaient les Droits de l'Homme les plus sacrés, en vint à combattre ceux qui venaient d'être proclamés en 1789 et à justifier ses positions. Il est bien clair que la volonté reconnue de « décatholicisation » de la France, le véritable martyre subi consciemment par tant de prêtres et de religieuses comme les Carmélites de Compiègne, les 190 000 morts de la Vendée catholique, tout cela, accompagné de gestes de mépris, de dérision, et de justification idéolo-

gique, avait laissé des cicatrices si douloureuses qu'on en ressent la brûlure même deux cents ans après. Cela ne saurait cependant justifier les déclarations successives de plusieurs papes et leurs conséquences.

Le Pape Pie VI, en mars 1791, repousse la Constitution Civile du Clergé, faute majeure de la Révolution : « Elle renverse les dogmes les plus sacrés et la discipline la plus solennelle du clergé, détruit les droits du premier Siège Apostolique, ceux des évêques, des prêtres, des ordres religieux des deux sexes et de toute la Communion Catholique ». Tout ceci a des fondements objectifs. Mais, le même pape ajoute, parlant de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Nous condamnons cette liberté absolue qui, non seulement assure le droit de ne point être inquiété sur ses opinions religieuses, mais accorde cette licence de penser, d'écrire et même de faire imprimer impunément, en matière de religion, tout ce que peut suggérer l'imagination la plus déréglée : droit monstrueux qui paraît cependant à l'Assemblée résulter de l'égalité et de la liberté naturelles à tous les hommes ». En vain certains ecclésiastiques protestent-ils que ce « droit » n'était monstrueux que pour ceux qui avaient perdu toute conscience. En vain les évêques, membres de l'Assemblée, écrivent-ils au pape : « Nous avons cru que nos opinions (dans le domaine civique) étaient libres sur ces questions, plus ou moins étendues, que Dieu lui-même annonce comme livrées à la dispute des hommes ». En vain offrent-ils même leur démission si ce geste devait contribuer à la paix. Rien n'y fit. Le schisme durera jusqu'au Concordat de 1801.

Le pape Grégoire XVI, après la tentative libérale de Lamennais, de Montalembert et de Lacordaire, fondateurs de l'Avenir, condamne de nouveau ce « délire qui fait assurer à qui que ce soit la liberté

de conscience ». Et de nombreux évêques, au cours du siècle, parleront dans le même sens.

Le pape Pie IX, en 1864, condamne avec force, à nouveau, par le **Syllabus**, toute tendance à la liberté religieuse. Citons seulement la proposition 78 : « C'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers ». Quand on sait que cette proposition fut condamnée comme fautive, on croit rêver... Cela aide à comprendre pourquoi, dans ce domaine, la fin du siècle a vu grandir un violent anticléricalisme.

Le pape Pie X, enfin, pour des raisons proches, condamnera en 1910 l'extraordinaire **mouvement du Sillon** de Marc Sangnier, en ajoutant qu'un laïc ne peut diriger un mouvement d'église. L'alliance avec les non-catholiques pour la recherche du bien commun est blâmée. On affirme que c'est Dieu qui est l'auteur des « classes » sociales et par contre-coup des inégalités. Et la démocratie est, elle aussi, condamnée dans les termes même où l'avait définie Marc Sangnier comme « le régime qui tend à respecter en même temps et l'intérêt particulier et l'intérêt général, en donnant à chaque citoyen la responsabilité personnelle du Bien Commun ». On sait avec quelle noblesse d'âme et quel amour de l'Eglise, Marc Sangnier et tous les Sillonistes se soumièrent...

Ce douloureux malentendu avait duré un siècle et demi.

La renaissance, dans l'Humanité et dans l'Eglise, des Droits de l'Homme

La guerre de 1940-1945, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, a été la cause d'une véri-

table renaissance des Droits de l'Homme. Comme le conflit était mondial et que la doctrine nazie avait mis en œuvre, de la façon absolue que l'on sait, ses principes destructeurs jusqu'au génocide, on comprend que tous les peuples se soient sentis concernés.

Comme, par ailleurs, tant au plan du droit qu'au plan de la foi chrétienne, un travail considérable avait été accompli par les théologiens, historiens et moralistes dans l'Eglise ; comme il s'est trouvé un Pape, Jean XXIII, qui a réuni tous les Evêques du monde entier, au moment de cette après-guerre, l'Eglise Catholique a non seulement été associée de près à cette résurrection providentielle des Droits de l'Homme, mais, sur certains points capitaux, elle a même pris la tête des prises de conscience qui se sont alors opérées. Si bien que les chrétiens ont pu collaborer, dans ce domaine, avec les autres religions comme avec ceux qui ne se réclament d'aucune religion.

Notons seulement **quelques actes** déterminants :

Le Pape Pie XI, pas encore au clair sur la liberté de conscience, a condamné sans appel les divers fascismes et dictatures ; spécialement à la veille de la deuxième guerre mondiale, la doctrine perverse du national-socialisme.

Le Pape Pie XII, de son côté, a promu et mis en lumière un certain nombre de Droits nouveaux, en particulier dans le domaine de la recherche et des études bibliques.

Le 10 décembre 1948, à Paris, « capitale de la Liberté », après qu'une commission présidée par Mme Roosevelt et René Cassin eut travaillé pendant trois ans à son élaboration, la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** fut votée par 48 na-

tions. Aucune ne vota contre. 8, dont l'URSS, s'abstinrent. Mais, depuis, toutes les nations représentées à l'ONU l'ont acceptée. René Cassin rappela qu'après la Déclaration de 1789, celle-ci repose sur quatre piliers : les droits des personnes ; les rapports interpersonnels ; le droit au développement des facultés spirituelles, des libertés publiques et des droits politiques ; les droits économiques, sociaux et culturels. Ce dernier « pilier » est le plus neuf, avec les droits concernant la famille, et donc indirectement l'amour. L'article 18 précise les droits à « la liberté de pensée, de conscience et de religion ».

« **Pacem in terris** » 1963. Le Pape Jean XXIII, prend au compte de l'Eglise les grandes aspirations de 1789 et celles de la Déclaration de 1948. Il y ajoute cependant un second volet qu'aucune déclaration précédente n'avait pu établir : **les Devoirs de l'Homme et du citoyen** qui sont garants de ses droits. « Tout être humain est sujet de droits et de devoirs découlant les uns des autres. Ils sont universels et inviolables, car les hommes, par Jésus-Christ, ont été faits amis de Dieu et héritiers de son bonheur ». « Tout être humain a droit à la vie et le devoir de conserver la vie... Tout homme a le droit de choisir librement son état de vie. Dans le foyer l'époux et l'épouse interviennent à égalité de droits ».

Le Concile Vatican II 1962-1965. Si, pour les chrétiens, la Constitution sur l'Eglise est le texte majeur du Concile, pour tous les autres hommes, religieux ou non, c'est certainement la « **Déclaration sur la liberté religieuse** » qui en est le sommet. Car on a compris que c'était, de la part de l'Eglise, un point de non-retour.

Le Concile — et c'est significatif — fonde d'abord la liberté religieuse sur la dignité de nature de la

personne humaine, en même temps qu'elle se fonde dans l'ordre divin de la Révélation.

« La liberté religieuse consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part des groupes sociaux ou de quelque pouvoir humain que ce soit. De telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir selon sa conscience, en privé comme en public ».

« La liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine, telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même ». « Toute personne responsable est tenue en conscience à rechercher la vérité et à en accepter les exigences ».

On mesure, en lisant cela, le chemin parcouru. Deux citations conclurent ce survol d'une Histoire qui nous concerne tous :

Paul VI, s'écrie, devant l'O.N.U. : « Vous êtes les interprètes de ce qu'il y a de plus haut dans la sagesse humaine, nous dirions presque son caractère sacré ».

Jean-Paul II déclare, lors de son premier voyage en France : « On sait la place que l'idée de Liberté,

d'Égalité et de Fraternité tient dans votre culture, dans votre histoire. Au fond, ce sont des idées chrétiennes. Je le dis tout en ayant bien conscience que ceux qui ont formulé ainsi, les premiers, leur idéal ne se réfèrent pas à l'Alliance de l'homme avec la sagesse éternelle. Mais ils voulaient agir pour l'Homme ». Il ajoute devant le Conseil de l'Europe : « L'engagement de l'Eglise, dans le domaine des Droits de l'Homme, correspond pleinement à sa mission morale et religieuse. L'Eglise défend vigoureusement les Droits de l'Homme parce qu'elle considère qu'ils sont une partie indispensable de la reconnaissance obligée de la dignité de la personne humaine qui a été créée à l'image de Dieu et rachetée par le Christ ».

Si nous pouvons être heureux et fiers de cet aboutissement, il reste un immense travail à poursuivre. Car les Déclarations les plus belles ne valent que si elles sont appliquées. Les Nations, les Sociétés, les Eglises, et notre Eglise la première, doivent avoir à cœur, après avoir déclaré ce qu'elles croient, de vivre selon leurs déclarations si elles veulent rester au cœur de la lumière.

Il s'agit bien en effet de « n'évoquer le Passé que pour ouvrir l'Avenir ».

Dernier message

Joseph Wresinski *

*Nous nous devons de rester très, très proches
des familles les plus défavorisées.*

*Ceci, je me dois de vous le rappeler,
car nous aurons toujours la tentation de nous appuyer
sur les éléments les plus dynamiques,
les plus courageux, les plus intelligents.*

*Nous devons nous appuyer sur eux, bien sûr,
mais nous ne devons pas nous laisser embrigader et prendre par eux.
Ils ne doivent pas faire écran entre les plus pauvres et nous.*

*Nous devons veiller à ce que eux aussi soient les agents du droit,
au milieu de leur frères et de leur propre milieu.*

*Il nous faut toujours nous poser la question :
l'action que nous menons permet-elle aux plus défavorisés
de sortir de leur situation
et de devenir agents des droits de l'homme ?*

*Nous ne sommes pas simplement des gens qui apportent des idées et un langage,
nous devons être des gens qui apportent la plénitude de l'homme,
l'harmonie de l'homme.*

*Nous devons donc apporter l'art, la poésie,
et non pas être seulement des gens de la technique.*

*Nous devons nous imprégner nous-mêmes de ce que les hommes ont de plus achevé,
d'expression musicale, de peinture...*

*Il faut mettre les gens au cœur de la nature, la leur faire aimer,
entrevoir la merveilleuse harmonie de la terre et du ciel.*

* Fondateur ATD Quart-Monde.

*Dans la mesure où nous avons la Foi,
il faut aussi que nous projetions les familles dans le monde invisible de l'infini,
de façon à ce qu'elles soient elles-mêmes membres,
pas simplement d'une communauté, d'un quartier,
mais membres de l'univers et actrices de liberté.*

*Ceci suppose que nous soyons réellement intégrés au monde,
que nous aimions le monde.*

Tout cela ne peut s'obtenir sans de gros efforts de notre part.

*Efforts pour connaître la population, les familles,
connaître leur histoire, leur milieu, leurs origines,
l'histoire de leur vie présente, leur quotidien.*

*Il nous faut vouloir communier profondément
à ce que les familles portent de plus profond en elles.*

*Faire connaître la population, nous instruire personnellement,
donner notre temps ;*

pour ceux qui prient, donner aussi notre prière.

Il est important que nous soyons dans un climat de spiritualité.

*Quand je parle de spiritualité, je ne parle pas d'appartenir à telle ou telle religion,
quoiqu'il soit important que nous ayons une foi,
sinon dans un Dieu, au moins dans les hommes.*

*Mais nous avons l'exigence de créer un climat de spiritualité
parce que l'esprit doit nous habiter.*

L'esprit est une sorte de sens de l'autre,

une sorte de communion à l'autre

qui fait que — vraiment — l'autre,

plus il est petit, plus il est faible,

et plus il est pour nous le plus important, le plus grand.

*Nous avons à vivre une spiritualité entre les hommes,
ce qui veut dire une certaine manière de voir les hommes,
de nous comporter avec eux.*

Je terminerai en disant ceci :

*quand nous disons que nous sommes volontaires,
ce n'est pas simplement un état que nous acceptons,
ou que nous choisissons,
mais c'est un état d'être à la merci des plus pauvres
pour apprendre d'eux,
parfois avec beaucoup d'étonnement.
Nous avons renoncé à une promotion personnelle, à une réussite.
Cela veut dire beaucoup plus.
Cela veut dire que des pauvres,
nous en avons fait nos frères, et nos sœurs.
Leurs enfants sont nos enfants,
et nous devons vivre en perpétuelle communion avec eux.
Ils sont présents à nous.
Nous les reconnaissons et nous les contemplons,
dans le sens que nous les considérons comme étant nos maîtres,
comme étant notre angoisse, notre peine, notre souci.
Le souci de leur libération nous habite en permanence.
Notre spiritualité c'est cela :
être en esprit,
avoir notre esprit saisi par la population,
et que tout ce que nous faisons,
tout ce que nous disons
soit une chance pour la population.*

Les auteurs de l'article « Des hommes seront-ils sacrifiés », paru dans la LAC n° 135, ont ainsi modifié le paragraphe : les délinquants, p. 30 :

LES DELINQUANTS : Ils se recrutent parmi les groupes sociaux les plus vulnérables : jeunes, sans famille, mal instruits, chômeurs, immigrés.

Le système pénitentiaire tel qu'il existe ne parvient pas, sauf pour une faible minorité, à préparer les intéressés à une insertion ou à la réinsertion. Il doit faire face à des difficultés considérables avec des manques de moyens insoupçonnés. On lui reproche, sans connaître toujours vraiment ce qu'il fait, d'être une plateforme qui fabrique de la délinquance ou contribue à l'accentuer.

Une des premières urgences est d'éveiller et de conscientiser avec justesse l'opinion publique sur les exigences et les vrais problèmes de l'univers carcéral en amont et en aval.